

Bretagne, Côtes d'Armor, Trémuson, La Ville Hamonet  
(parcelles B.2674, 2678)

# Diagnostic archéologique

sous la direction de

**Claire Baillieu**





Bretagne, Côtes d'Armor, Trémuson, La Ville Hamonet  
(parcelles B.2674, 2678)

# Diagnostic archéologique

**Rapport d'opération**  
Diagnostic archéologique

Code INSEE  
22372

Nr Site  
.

Entité archéologique  
n°

Arrêté de prescription  
SRA 2020-241

Système d'information  
Lambert 93, CC48

Code Inrap  
D 135238

sous la direction de

**Claire Baillieu**

avec les collaborations de

**Vérane Brisotto  
Julie Conan  
Vincent Pommier  
Théophane Nicolas**

**Inrap Grand Ouest**  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35 577 Cesson-Sévigné

Novembre 2020

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).  
Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

# Sommaire

## I - Données administratives, techniques et scientifiques

9	Fiche signalétique
10	Mots-clefs des thesaurus
11	Intervenants
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Localisation de l'opération
15	Arrêté de prescription
21	Arrêté de désignation
22	Projet scientifique

## II - Résultats

### 29 1. Présentation de l'opération archéologique

29	1. 1.	Raisons et objectif de l'intervention
30	1. 2.	Cadre géographique et géologique
32	1. 3.	Contexte archéologique et historique environnant
32	1. 3. 1.	Contexte archéologique général
33	1. 3. 2.	L'enclos de la Ville Hamonet
34	1. 4.	Méthodologie et moyens mis en œuvre.

### 37 2. Présentation des données archéologiques

37	2. 1.	Un fossé d'enclos gaulois.
37	2. 1. 1.	Le tracé du fossé.
39	2. 1. 2.	Le gabarit du fossé et son comblement
40	2. 1. 3.	Le mobilier du fossé
41	2. 2.	La possibilité d'un second enclos.
42	2. 2. 1.	Les fossés 2.6, 2.8, 2.9 et 3.2
43	2. 2. 2.	Le fossé 3.14
44	2. 3.	Les fossés 2.10, 3.11 et 4.6
46	2. 4.	Les autres structures
46	2. 4. 1.	Les fossés : 2.7, 3.1, 3.9, 3.10, 4.3 et 4.5
47	2. 4. 2.	Les fosses et trous de poteau
49	2. 5.	Étude du mobilier
49	2. 5. 1.	La céramique du diagnostic D 135 449, soit les tranchées 3 et 4 (Théophile Nicolas)
49	2. 5. 1. 1.	Méthodes de travail
49	2. 5. 1. 2.	Catalogue par contexte de découverte
50	2. 5. 2.	La céramique du diagnostic D 135 238, soit la tranchée 2 (Théophile Nicolas)
50	2. 5. 2. 1.	Méthodes de travail
50	2. 5. 2. 2.	Catalogue par contexte de découverte
52	2. 5. 3.	Le mobilier lithique
52	2. 5. 3. 1.	Une meule à va-et-vient (Vérane Brisotto)
53	2. 5. 3. 2.	Une meule rotative (Claire Baillieu)

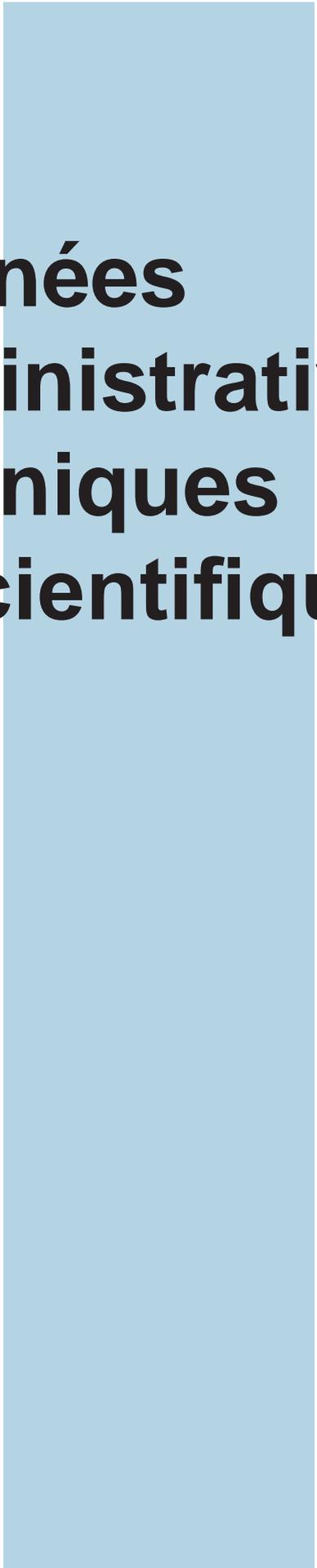
### 55 3. Conclusion

### 57 4. Sources et bibliographie

## III - Inventaires techniques

61	Inventaire des faits (D 135 238)
62	Inventaire du mobilier (D 135 238)
62	Le mobilier céramique
63	Inventaire photos (général)
64	Table des illustrations





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



# Fiche signalétique

---

**Localisation**

Région  
Bretagne

Département  
Côtes d'Armor (22)

Commune  
Trémuson

Adresse ou lieu-dit  
La Ville Hamonet

---

**Codes**

Code INSEE  
22372

Numéro de l'entité archéologique  
-

---

**Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93**

X : 269 008  
Y : 6 841 594  
Z : 133 m NGF

---

**Références cadastrales**

Commune : Trémuson

Année : 2020

Section(s) : B

Parcelle(s) : 2674, 2678

---

**Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement**

-

---

**Propriétaire des terrains**

James Le Marer et Marjorie Pirou

---

**Références de l'opération**

Numéro de l'arrêté de prescription  
2020-241

Numéro de l'arrêté de désignation  
2020-280

Référence du projet INRAP  
D 135 238

---

**Maître d'ouvrage**

James Le Marer et Marjorie Pirou

---

**Nature de l'aménagement**

Construction d'une maison  
individuelle

---

**Opérateur d'archéologie**

Inrap Grand-Ouest

---

**Responsable scientifique de l'opération**

Claire Baillieu, Inrap

---

**Organisme de rattachement**

Inrap Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50

---

**Dates d'intervention sur le terrain**

Du 05/10/2020 au 08/10/2020

---

**Surfaces**

Emprise prescrite  
949 m<sup>2</sup>

Surface ouverte  
164 m<sup>2</sup>

Ratio  
17 % de la surface prescrite

Niveau d'apparition des vestiges  
0,50 m en moyenne

## Mots-clefs des thesaurus (parcelles B.2674, 2678)

### Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Protohistoire**
- Chalcolithique
- Âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Epoque moderne**
- Epoque contemporaine**
- Ère industrielle

### Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Trou de poteau
- Fossé d'enclos
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Mur
- Puits
- Fosse en Y V W

### Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Scories
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture (stèle)
- Inscription
- Coquillages
- Or

### Etudes annexes

- Céramologie
- Géologie
- Datation 14C
- Anthropologie
- Paléoméallurgie
- Zoologie
- Carpologie
- Palynologie
- Macrooutillages
- An. de céramique
- An. de métaux (inventaire)
- Etudes des terres architecturales
- Numismatique
- Etude des objets lithiques
- Restauration

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Yves Menez, DRAC/SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, DRAC/SRA	Adjoint Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, DRAC/SRA	Conservatrice du patrimoine en charge des Côtes d'Armor	Prescription et contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique, région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Claire baillieu, Inrap	Technicienne d'opération	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Yves Menez, DRAC/SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, DRAC/SRA	Adjoint Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, DRAC/SRA	Consercatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique, région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux Inrap	Délégué du DAST	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle, région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération

## Équipe de fouille

Claire Baillieu, Inrap	Responsable d'opération	Responsable et suivi du diagnostic
Julie Conan, Inrap	Technicienne d'opération	Suivi du diagnostic, relevés
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

## Équipe de post-fouille

Claire Baillieu, Inrap	Responsable d'opération	Rédaction, DAO
Vérane Brisotto, Inrap	Chargées d'études	Etude du mobilier lithique
Julie Conan, Inrap	Dessinatrice-infographe	PAO
Théophile Nicolas, Inrap	Céramologue	Etude du mobilier céramique
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Traitement des données topographiques

## Collaborations techniques

Entreprise Beaussire	Entreprise de Travaux publics	Engins de chantier, terrassement
----------------------	-------------------------------	----------------------------------

## Notice scientifique

Le diagnostic de Trémuson (Côtes d'Armor) a été réalisé du 5 au 8 octobre 2020 sur des parcelles situées dans le hameau de la Ville Hamonet à environ 900 m au nord-est du bourg. Il a été mené conjointement avec un autre diagnostic dont l'emprise est attenante à celui présenté dans le présent rapport.

Bien que de petite superficie (2 677 m<sup>2</sup>), les deux diagnostics de Trémuson, ont permis de préciser ce que l'archéologie aérienne avait montré. L'opération de diagnostic a effectivement permis de mettre au jour la partie sud-ouest de l'enclos quadrangulaire vu en prospection aérienne au lieu-dit de la Ville Hamonet. Le mobilier découvert lors d'un sondage du fossé d'enclos permet de le dater du second âge du Fer, et plus précisément de la Tène moyenne.

En plus de ce fossé, d'autres structures, toutes datées de la protohistoire récente lorsqu'elles ont livré du mobilier, ont été mises au jour. L'organisation de ces structures, essentiellement des fossés, laissent penser qu'il existe plusieurs phases d'occupation du site et que l'occupation humaine ici, ne se résume pas à cet enclos gaulois puisque certains fossés ont été interprétés comme antérieurs au fossé d'enclos alors que d'autres paraissent postérieurs. Il reste difficile et surtout hasardeux au niveau de ce diagnostic d'avancer plus d'hypothèses dans la mesure où le nombre important de fossés sur une petite surface nuit à une lecture cohérente de l'organisation des ensembles. Toutefois il paraît incontestable qu'une occupation humaine complexe et durable se soit développée dans ce secteur de Trémuson durant la période de la Tène.

Ces deux diagnostics confirment donc que Trémuson est un secteur riche concernant la période protohistorique que l'on peut peut-être expliquer par la présence sur la commune de loess fertiles, favorables à l'implantation humaine et de mines de plomb argentifère, favorable à l'artisanat, peut-être au commerce.

## État du site

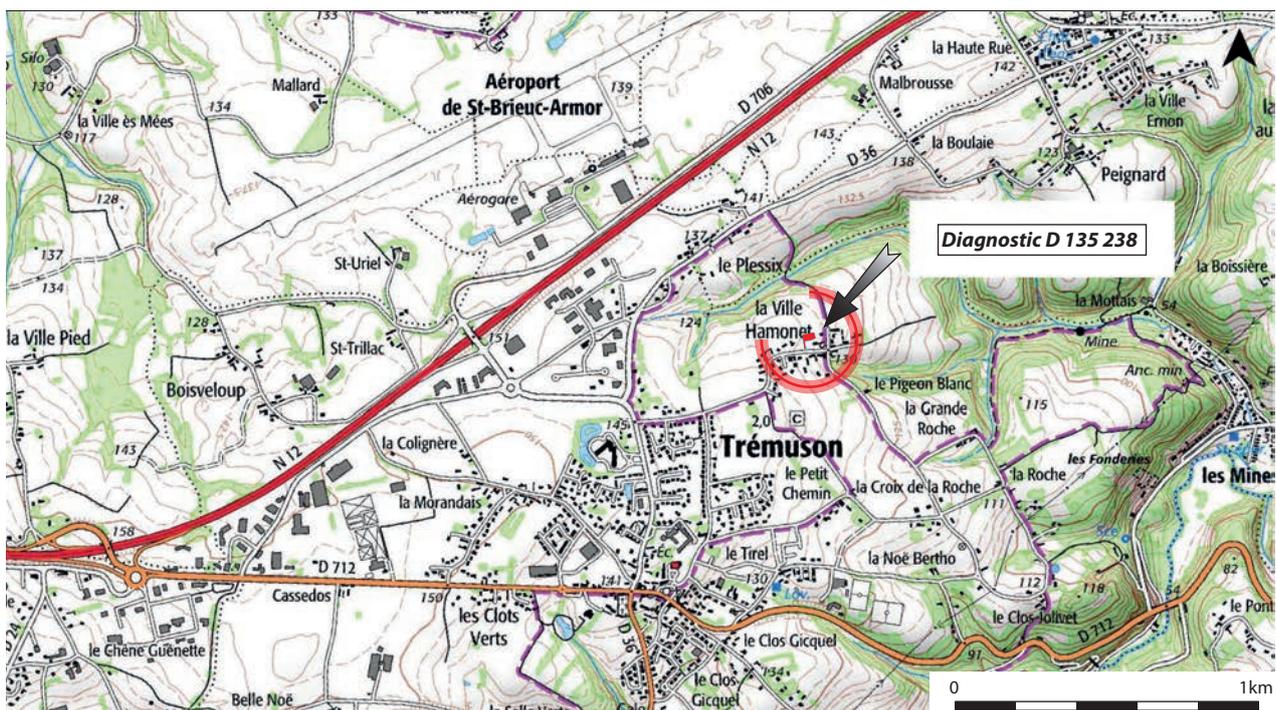
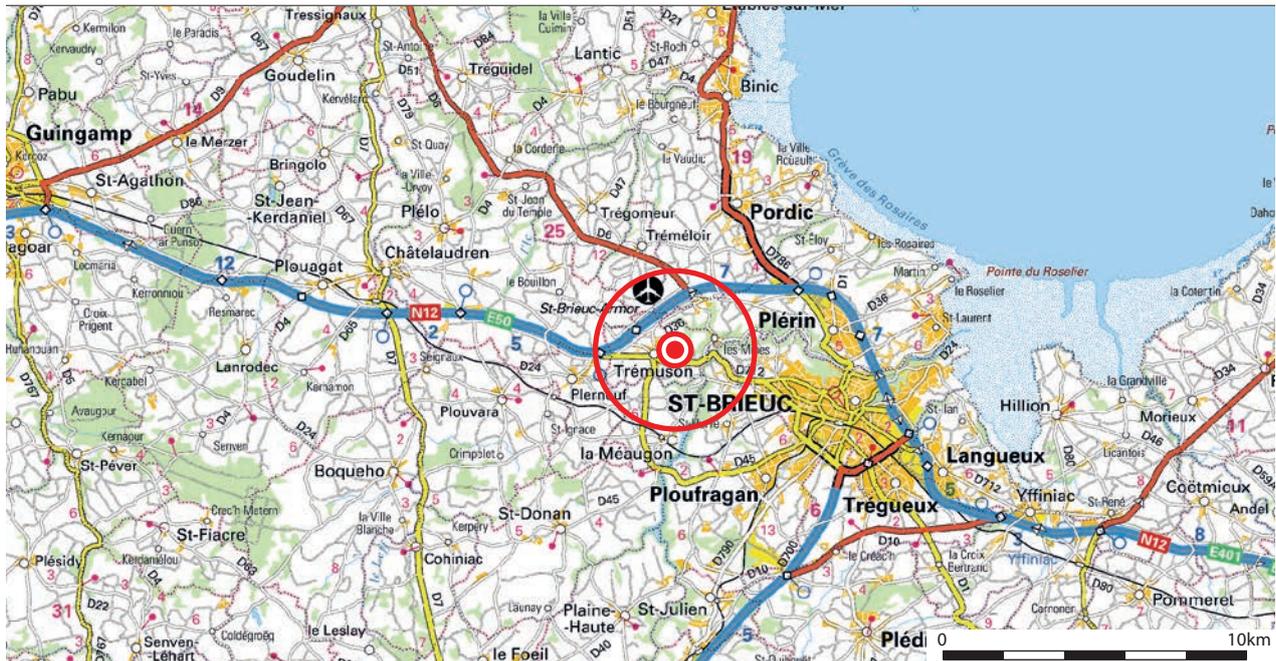
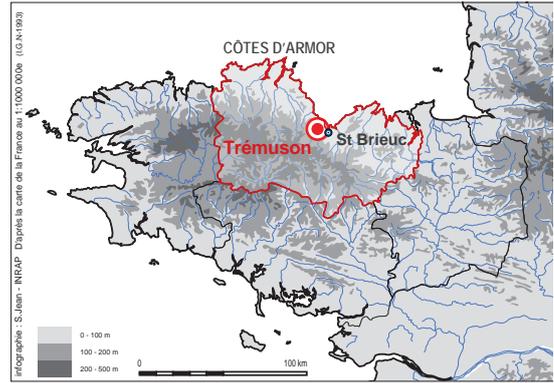
Sur un terrain plat, qui se situe à 134 m NGF, les structures anthropiques apparaissent à 50 cm en moyenne sous le sol actuel. Elles se présentent sous forme de vestiges fossoyés. Aucun sondage profond n'a été réalisé, et les 2 tranchées ont été rebouchées à l'issue du diagnostic.

# Localisation de l'opération

Région : Bretagne  
 Département : Côtes d'Armor (22)  
 Commune : Trémuson  
 Adresse : La Ville Hamonet

Coordonnées géographiques  
 et altimétriques selon le système  
 Lambert 93 :  
 X moyen : 269 008  
 Y moyen : 6 841 594  
 Z moyen : 133 m NGF

Section et parcelles : B - n°2674 et 2678





# Arrêté de prescription



COURRIER REÇU LE

26 30  
27 AOÛT 2020

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

INRAP GO

Rennes, le 20 août 2020

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de BretagneService régional  
de l'archéologieAffaire suivie par  
Anne Villard  
Poste : 02 99 84.59.00  
anne.villard@culture.gouv.fr  
RÉFÉRENCE : 20/AV/VC/273Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE Cedex**Objet :** prescription de diagnostic archéologique**Réf :** TRÉMUSON (22)  
rue de la Ville Hamonet**PJ :** arrêté n° 2020-241

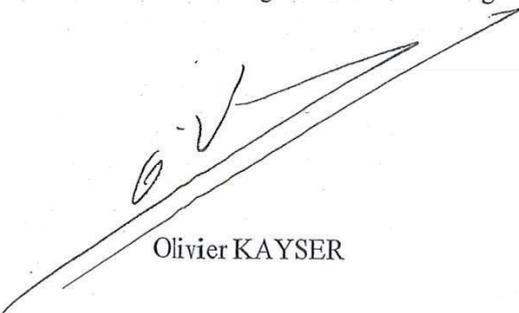
J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur James LE MARER  
Madame Marjorie PIROU  
3 rue du Clos Gicquel  
22440 TRÉMUSON

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis au Service régional de l'archéologie, versé dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable en ligne.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

  
Olivier KAYSER



COURRIER REÇU LE

36 30  
27 AOÛT 2020

INRAP GO

Arrêté n° 2020-241 du 20 août 2020

Direction régionale  
des affaires culturellesService régional de  
l'archéologie**ARRÊTÉ n° 2020-241 portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne**  
**Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 022 372 20 Q0025 déposé par Monsieur James LE MARET et Madame Marjorie PIROU relatif au projet de maison individuelle sur un terrain situé rue de la Ville Hamonet, 22440 Trémuson (Côtes-d'Armor), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 4 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, l'emprise des travaux s'étend sur la partie méridionale d'un vaste enclos détecté en prospection aérienne, probable ferme de la fin de la période gauloise ou antique (n° 22 372 0007 de la base nationale Patriarche) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes-d'Armor  
Commune : TRÉMUSON  
Lieu-dit : La Ville Hamonet  
Cadastre : section : B parcelles : 2678 et 2674

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 949 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

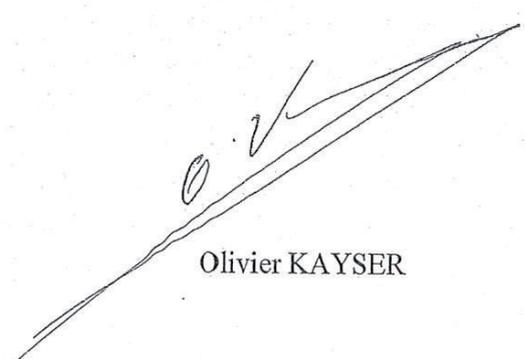
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur James LE MARER et Madame Marjorie PIROU, 3 rue du Clos Gicquel, 22440 Trémuson et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 20 août 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

M. James LE MARER et Mme Marjorie PIROU  
Inrap  
Saint-Brieuc Armor agglomération

Copie :

Commune de Trémuson  
Préfecture des Côtes-d'Armor



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges annexé  
à l'arrêté préfectoral numéro 2020-241  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Côtes d'Armor	
communes :	TRÉMUSON	
lieu-dit :	La Ville Hamonet	
Cadastre :	section : B	parcelles : 2678 et 2674
pétitionnaires : monsieur James LE MARER et madame Marjorie PIROU		

**Emprise du diagnostic archéologique : 949 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu rural (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Une attention particulière sera portée à l'identification des vestiges appartenant à l'enclos détecté en prospection aérienne, dont la partie méridionale est incluse dans l'emprise des travaux (n° 22 372 0007 de la base nationale Patriarche).

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que de coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et de photographies. Les vestiges seront replacés dans leur contexte topographique, géographique et archéologique micro-régional.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc.) et leur état de conservation devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic en vue d'une possible prescription de fouille, dont le cahier des charges scientifique sera soumis à l'examen de la Commission Territoriale de la Recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

**Objectifs :**

Cette opération de diagnostic est motivée par la présence d'un vaste enclos détecté en prospection aérienne dans l'emprise de l'aménagement, probable établissement gaulois ou antique, et un contexte propice à la découverte de vestiges archéologiques. Ces terrains sont en effet favorables à l'implantation humaine depuis la Protohistoire, comme l'attestent la densité des tumulus de l'âge du Bronze répertoriés dans la commune de Trémuson et les habitats néolithique, gaulois et médiéval récemment fouillés dans ce territoire.

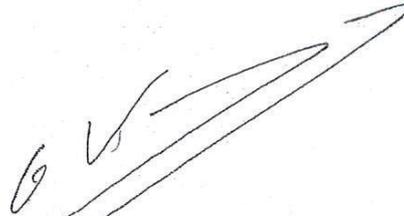
Il conviendra de caractériser cet établissement concerné dans sa partie méridionale par le présent projet de permis de construire. La taille de ses fossés et de son périmètre ainsi que la complexité des tracés fossoyés apparaissant lors de deux survols aériens successifs suggèrent l'existence d'un établissement de grande ampleur ayant connu un certain nombre de remaniements, tel celui de la fin de l'âge du Fer récemment fouillé à la Morandais et qui a livré un mobilier exceptionnel (statues et seau en bois orné).

L'objectif de cette intervention est de déterminer la nature, l'état de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour dans l'emprise prescrite, afin que leur sauvegarde par l'étude ou leur préservation par la mise en place de mesures techniques de conservation puissent être envisagées préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

Fait à Rennes, le 20 août 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

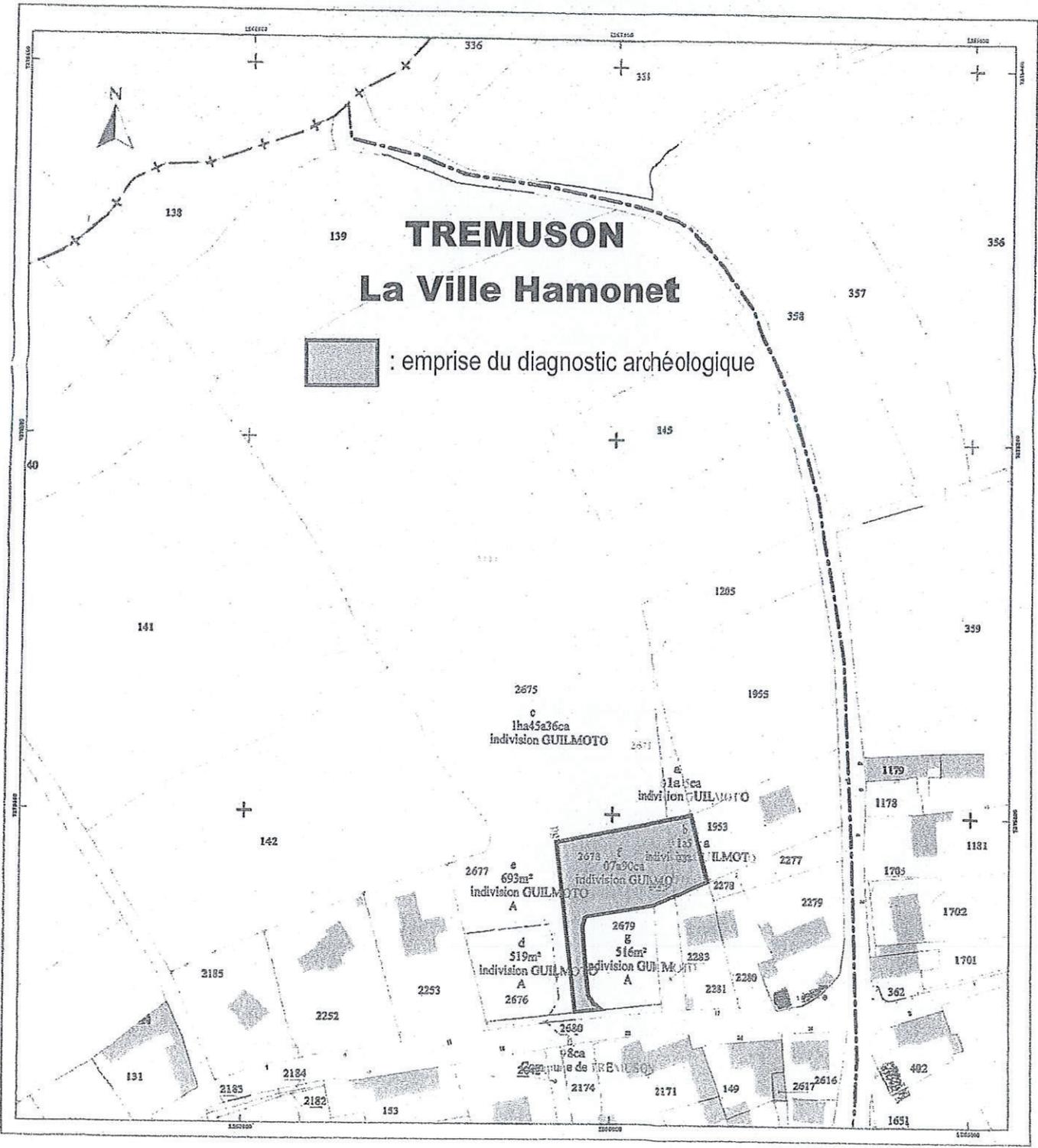


Olivier KAYSER

<p>Commune : <b>TREMUSON (372)</b></p>	<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	<p>Section : B Feuille(s) : 000 B 02 Qualité du plan : Plan non régulier Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 23/04/2019 Support numérique : _____</p>
<p>N° d'ordre du document d'arpentage : 690 B Document vérifié et numéroté le 23/04/2019 <b>APTGC SAINT BRIEUC</b> Par MENEUST Géomètre Signé</p>	<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICATION</b> (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A _____, le _____</p>	<p>D'après le document d'arpentage dressé Par <b>GEO CAP/RENAULT</b> (2)</p> <p>Réf. : Le 01/02/2019</p>
<p>Cachet du service d'origine :</p> <p>Pôle Topographique de Gestion Cadastreale 4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022 St Brieuc Cedex 1 Téléphone : 02.98.01.42.42 ptgc.cotes-darmor@dgif.finances.gouv.fr</p>		

Modification des annotations de ce acte public

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une succession (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, topographe, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



# Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-280 du 17 septembre 2020

Service régional de l'archéologie

## Arrêté n° 2020-280 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-241

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-241 du 20 août 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à TRÉMUSON, rue de la Ville Hamonet (22) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Claire BAILLIEU (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2020-241, n° opération : 5862.

**Article 2** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Claire BAILLIEU.

Fait à Rennes, le 17 septembre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

Destinataire :

Mme Claire BAILLIEU

Copie :

Inrap

Commune de Trémuson

# Projet scientifique

Institut national  
de recherches  
archéologiques  
préventives

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2020/1687

Affaire suivie par :  
Michel-Alain Baillieu  
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée  
« TRÉMUSON (22), LA VILLE HAMONET »

Opération : D135238 – Arrêté n° 2020-241

Monsieur le préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention du Conservateur régional de  
l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 09/09/2020

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 27 août 2020 portant sur le diagnostic dénommé « TRÉMUSON (22), LA VILLE HAMONET » sur la commune de Trémuson dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 27 août 2020.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic



## Diagnostic archéologique D135238 TRÉMUSON (22), LA VILLE HAMONET

# Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor
Commune	Trémuson		
Lieu-dit	LA VILLE HAMONET		
Cadastre	Trémuson : Section B, Parcelles 2678,2674		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2020-241	27-08-2020	949 m <sup>2</sup>	27/08/2020	09/09/20
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2020-241, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

### • Tranche Ferme

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	2 jours
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

### • Tranche Provisionnelle

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique)		5 jours
Spécialiste (Autre)	2 jours	4 jours
Topographe	2 jours	1 jour

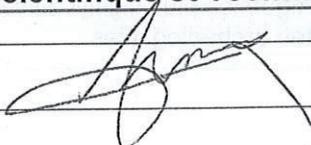
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	6 jours	Octobre 2020

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	





## **II. Résultats**



# 1. Présentation de l'opération archéologique

## 1. 1. Raisons et objectif de l'intervention

Le projet de construire des maisons individuelles sur un terrain situé dans le hameau de la Ville Hamonet à Trémuson, a conduit le service régional de l'archéologie de Bretagne à prescrire un diagnostic archéologique sur les parcelles impactées par les futurs travaux dans la mesure où ceux-ci pourraient porter atteinte au patrimoine archéologique susceptible d'être présent sur ces terrains. En effet les campagnes de prospection archéologique, notamment aérienne ont montré qu'un vaste enclos se développait à l'endroit de ce projet de construction (**fig.1**). Les objectifs fixés par le SRA étaient donc de vérifier la présence de vestiges archéologiques sur cette emprise et surtout de caractériser leur nature, leur étendue et leur degré de conservation afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.



**Fig. 1** : Implantation du diagnostic sur fond de photo aérienne réalisée lors d'une campagne de prospection archéologique menée par Mme Bizien-Jaglin en 2010. Un enclos se développe sur les terrains diagnostiqués. © Claire Baillieu / Inrap ; Crédit photo : Bizien-Jaglin

## 1. 2. Cadre géographique et géologique

Le diagnostic se situe sur la commune de Trémuson (Côtes d'Armor), implantée à une dizaine kilomètres à l'ouest de la baie de Saint Briec. Les parcelles concernées se trouvent dans une dent creuse du hameau de la Ville Hamonet, à moins d'un kilomètre au nord-est du bourg de Trémuson (**fig.2**). Sur le plan topographique, le secteur de Trémuson est un plateau au relief peu marqué se développant à une altitude comprise 125 et 160 m NGF, marqué seulement par les entailles faites par les cours d'eau : des ruisseaux au nord et au sud, et à l'ouest le Gouët, fleuve côtier qui rejoint le port du Légué à Saint Briec. La vue depuis ce plateau offre un beau panorama vers l'est. Ici, le paysage est encore aujourd'hui largement dominé par l'agriculture qui a pu se développer sur de très bonnes terres installées pour partie sur des loess.

Il apparaît donc que ce secteur est tout à fait propice à l'implantation humaine.

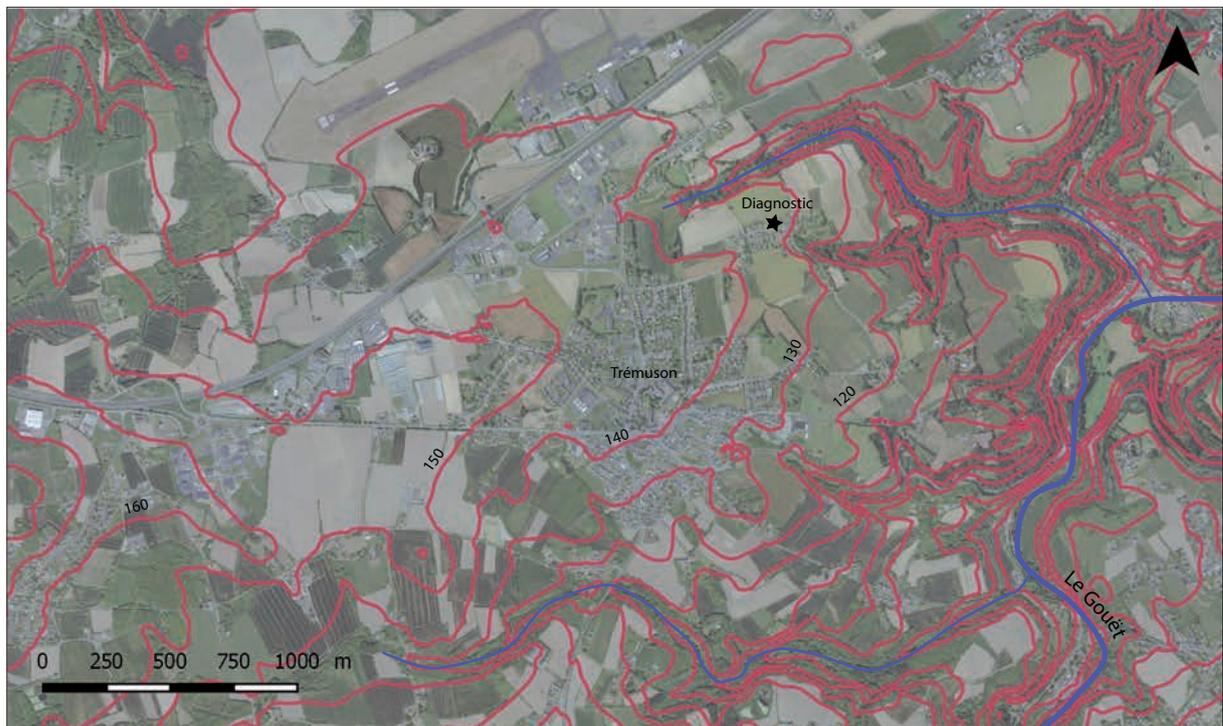


Fig. 2 : Localisation du diagnostic sur photo aérienne avec mention des courbes de niveau. © Claire Baillieu / Inrap ; GéoBretagne

La carte géologique éditée par le BRGM (feuille n° 243 de Saint Briec au 1/50 000) indique comme nous l'avons mentionné que Trémuson est largement implanté sur des loess, cependant le secteur de la ville Hamonet n'est pas couvert par ce manteau de limon et se développe un substrat ancien, né de roches volcaniques métamorphisées caractérisées par des gneiss et des leptynites (**fig.3**). Sur place, nous avons pu constater que ce substratum était plus ou moins altéré et qu'il était recouvert d'une couche de terre végétale d'environ 50 cm d'épaisseur en moyenne. Notons enfin que la commune de Trémuson compte des mines de plomb argentifère, situées au lieu-dit Les mines, à environ 1,5 km à l'est de la ville Hamonet. Ces mines encore en activité au début du 20ème siècle étaient déjà exploitées à l'époque romaine et peut-être plus anciennement ( Site internet de l'inventaire du patrimoine de Bretagne).

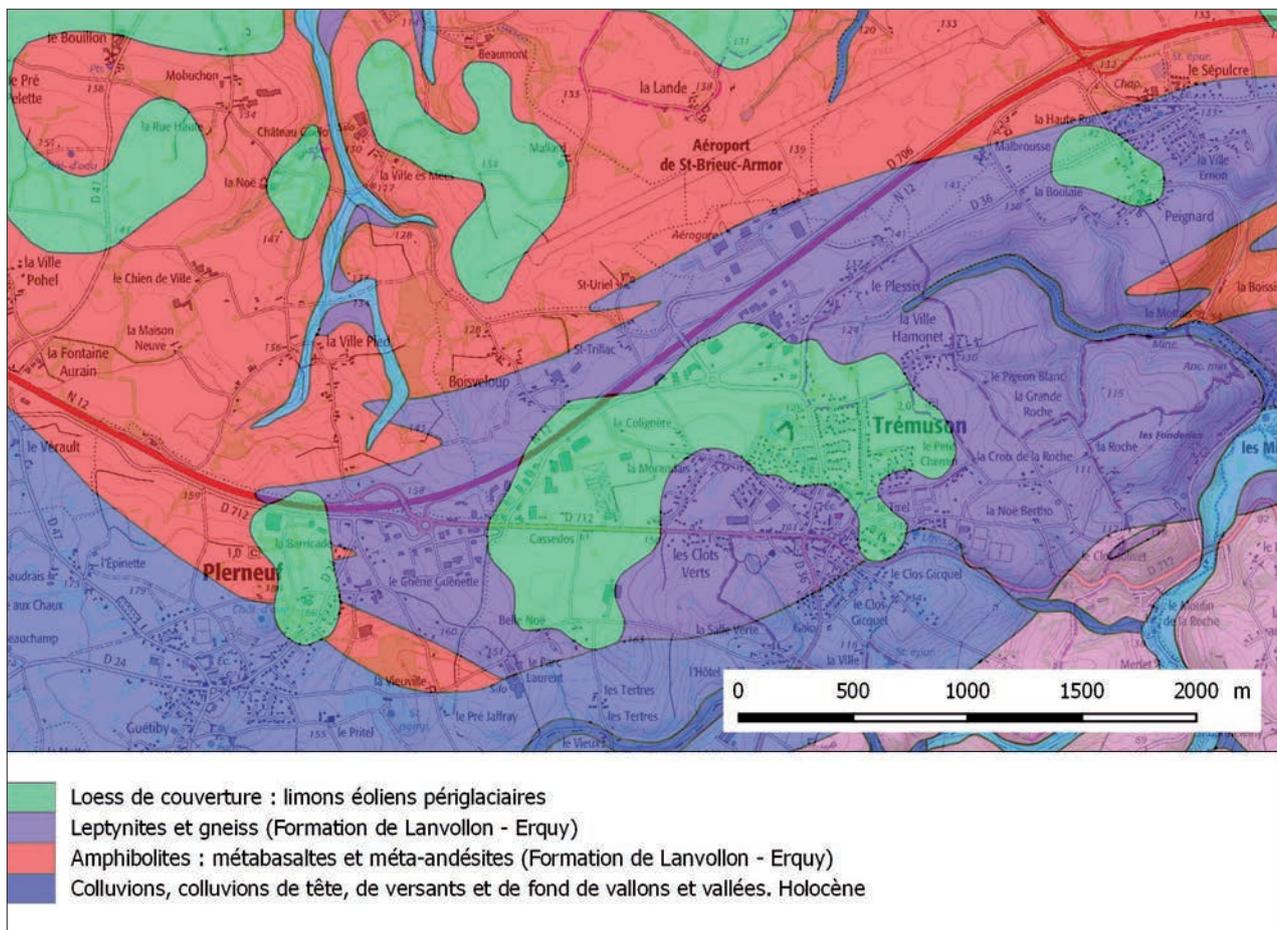


Fig. 3 : Carte géologique de Trémuson. © Claire Baillieu / Inrap ; BRGM

## 1. 3. Contexte archéologique et historique environnant

### 1. 3. 1. Contexte archéologique général

On recense sur la commune de Trémuson de nombreux sites archéologiques répertoriés à la carte archéologique du ministère de la Culture (**fig.4**). Certains ont été découverts grâce aux prospections aériennes menées par Catherine Bizien-Jaglin à partir des années 2000, d'autres ont été étudiés lors d'opérations archéologiques menées en amont de travaux d'aménagement du territoire. La période la plus documentée à ce jour est celle de la protohistoire.

Les sites les plus anciens à Trémuson sont datés du Néolithique. En 2016, la fouille du Coin des petits clos (1) a permis de mettre au jour une occupation domestique et artisanale du Néolithique moyen (fosses, fours, citerne) sans toutefois parvenir à dégager de plan intelligible de bâtiment pour cette période. Cependant deux bâtiments sur tranchée de fondation daté pour le plus ancien du Néolithique final ont été découverts lors de cette opération (Toron 2019). A 300 mètres au nord, le diagnostic de la Colignère (2) en 2016 avait également montré l'existence de fosses, probablement des silos, de la toute fin du Campaniforme voire du début de l'âge du Bronze (Blanchet 2017).

Tout près, une nécropole accueillant au moins 4 tumuli avait été découverte lors de prospections anciennes(3). La fouille de l'un d'eux (Blanchet 2002) a permis de le dater du Bronze ancien. Une tombe à incinération du Bronze moyen (4) a aussi été reconnu à deux kilomètres à l'est du bourg lors d'un diagnostic mené en 2010 en amont des travaux de la rocade de Saint Briec (Aubry 2010).

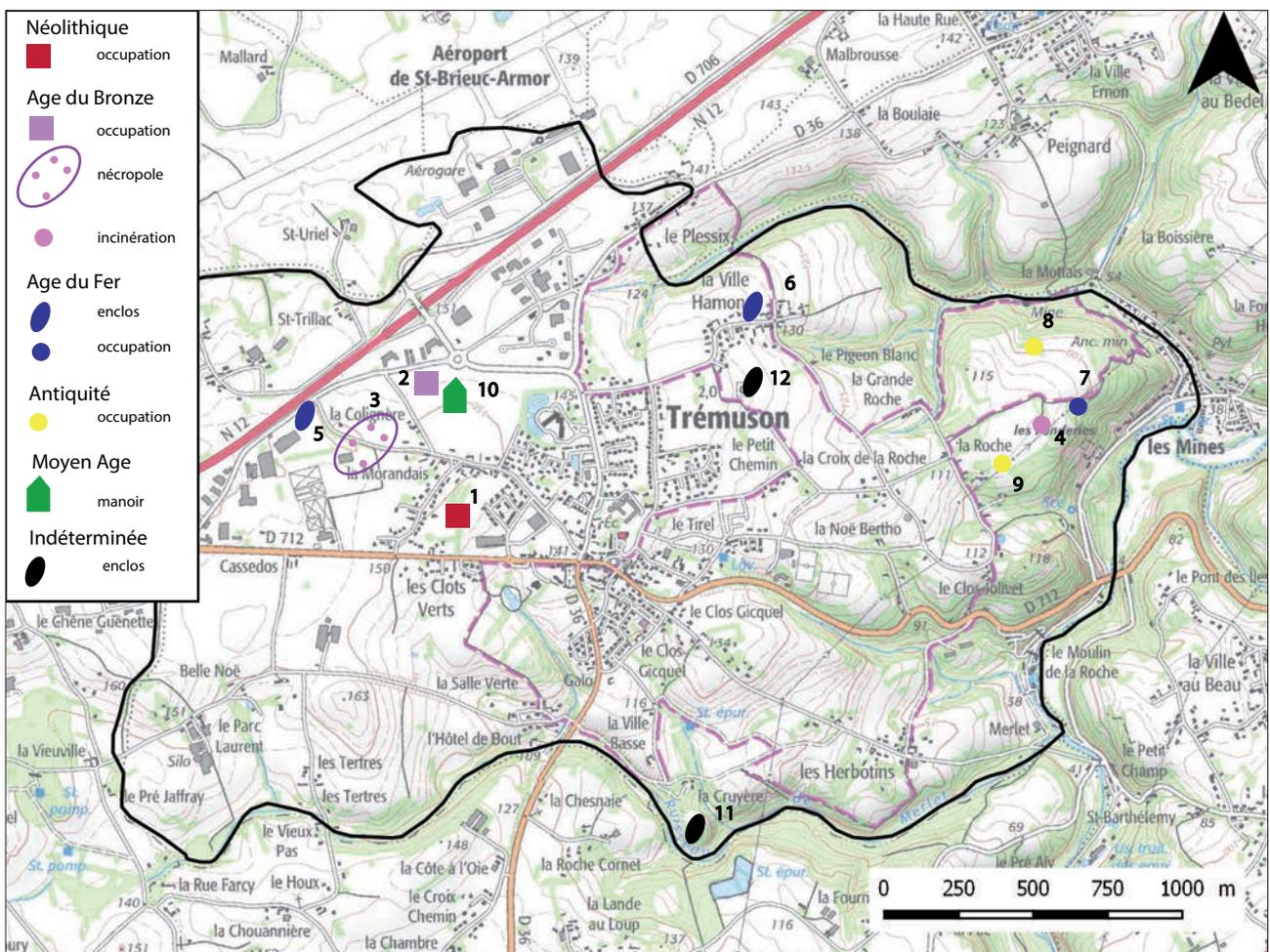


Fig. 4 : Carte des sites archéologiques de Trémuson d'après la carte archéologique du SRA de Bretagne. © Claire Baillieu / Inrap

L'âge du Fer est également attesté à Trémuson et ce, de manière remarquable. En effet la fouille de 2019 menée par Stéphane Bourne sur le site de la Morandais (5) a permis d'exhumer un enclos gaulois du second âge du Fer dont le caractère aristocratique a été confirmé par la découverte de quatre bustes sculptés et d'un seau de banquet en bois d'if cerclé de bronze (Bourne, exposé lors de la journée annuelle d'information de l'AFEAF de 2020). Au niveau du hameau de la Ville Hamonet un enclos<sup>1</sup> est également connu grâce aux prospections aériennes (6). Rappelons ici que c'est cet indice de site qui a motivé le diagnostic présenté ici. Enfin des fossés parcellaires datés de la fin de l'époque gauloise ont aussi été observés lors du diagnostic de Laurent Aubry en 2010 (7). Ils sembleraient dessiner un enclos.

L'Antiquité est aussi attesté à Trémuson. C'est encore le diagnostic de la rocade briochine qui a permis de mettre au jour deux occupations de cette période, d'une part un possible sanctuaire gallo-romain (8) et d'autre part un enclos ceinturé de fossés parcellaires (9).

Le Moyen-Âge a également été étudié avec notamment la fouille de Laurent Beuchet d'un manoir du XV<sup>ème</sup> siècle à la Morinais dont le rapport est en cours (10).

Signalons enfin que deux enclos dont la datation est indéterminée ont été signalés à Trémuson lors de prospection aérienne (11 et 12), l'un sur le secteur de la ville Hamonet et le second au sud au lieu-dit de la Cruyère.

Il apparaît donc au terme de ce panorama que ce secteur des Côtes d'Armor possède un riche patrimoine archéologique, notamment protohistorique. Probablement que la qualité des terres, qui se sont développées sur des loess, ainsi que la présence de gisements de plomb argentifère ont favorisé l'installation et la prospérité des communautés humaines installées à Trémuson.

### 1. 3. 2. L'enclos de la Ville Hamonet

Il convient de s'arrêter sur l'enclos de la ville Hamonet détecté en photo aérienne. Les photos montrent trois de ses côtés, le côté nord, le côté occidental et une partie du côté sud, sa façade est devant être située là où sont construites aujourd'hui des maisons. Si l'on se réfère aux photos de satellite disponibles sur Google Earth, une photo de 2003, où l'enclos est visible, permet d'établir la largeur entre ses façades nord et sud à 80 m, cela restant approximatif même si ces photos sont prises à la verticale. Quant aux photos de Catherine Bizien-Jaglin, elles montrent une forme carrée ou rectangulaire, selon où l'on imagine la façade orientale, aux angles arrondis. Alors qu'une partie de l'enclos semble vierge de structures, du moins vu en photo aérienne, le quart sud-ouest présente de nombreuses anomalies dont on a du mal à cerner les contours. Aussi les diagnostics D 235 238 et D 235 449 prennent ici toute leur importance puisqu'ils concernent ce secteur.

---

1. Cet enclos est répertorié sous le numéro 22 372 0007 comme entité archéologique dans la base de données de la carte archéologique nationale du Ministère de la Culture.

## 1. 4. Méthodologie et moyens mis en œuvre.

Le diagnostic a mobilisé la présence de deux archéologues de l’Inrap durant 4 jours du 5 au 8 octobre 2020.

Rappelons ici qu'un autre diagnostic archéologique a été réalisé conjointement, à celui présenté ici puisque le projet de lotir sur ce terrain de Trémuson était porté par deux pétitionnaires privés. Le diagnostic présenté ici concerne les parcelles 2674 et 2678 et le second diagnostic porte sur les parcelles 2676, 2677 et 2679. Chacun des deux diagnostics a fait l'objet d'un rapport de diagnostic distinct, cependant les deux opérations ont été réalisées de manière concomitante. Quatre tranchées ont été réalisées : deux concernant le diagnostic D 135 238 (tranchées 1 et 2) et deux autres sur les parcelles du diagnostic D 135 449 (tranchées 3 et 4).

La principale contrainte de cette opération n'a pas été le fait qu'elle concerne deux diagnostics distincts mais fut liée au réseau électrique présent sur les parcelles. D'une part une ligne de moyenne tension traverse le terrain en diagonale et nous a contraint à implanter les tranchées parallèlement à cette ligne pour minimiser tout risque lié à sa présence (**fig.5**). D'autre part Enedis était déjà intervenu sur l'emprise du projet pour créer un nouveau réseau électrique le long des limites sud et ouest des parcelles afin d'enterrer cette ligne de moyenne tension en prévision des futurs travaux de construction. Deux réseaux distincts donc, un en diagonal, en service au moment du diagnostic et un autre en limite d'emprise en attente de mise en service. Enfin il faut mentionner que les parcelles diagnostiquées se situent sur un terrain surélevé par rapport à la rue de la Ville Hamonet. En effet elles sont séparées de la rue par un talus mais sont peu ou prou à environ 1,60 m au dessus du niveau de la rue. Cette situation nous a obligés à nous tenir en retrait de ce talus de crainte que la pelle mécanique de 20 tonnes ne vienne endommager la limite sud des parcelles.



Fig. 5 : L'emprise du diagnostic traversée par une ligne de moyenne tension. © Claire Baillieu / Inrap

Concernant le diagnostic D135 238 que nous présentons ici, les deux tranchées ouvertes couvrent une superficie de 164 m<sup>2</sup>, ce qui porte l'ouverture de la surface prescrite à 17%, ce qui est conforme aux préconisations du SRA Bretagne.

Les tranchées ont été réalisées avec une pelle à chenilles de 20 tonnes munie d'un godet lisse de 3 mètres. Les sondages ont consisté à retirer à la pelle mécanique les niveaux de terre végétale masquant les structures archéologiques. En cas de difficultés de lecture ou d'indices probants, des élargissements de tranchée ont été faits afin de parvenir à une lecture du sol claire et cohérente. Chaque tranchée a été numérotée ainsi que chaque structure mise au jour. Les tranchées ont également été relevées manuellement lorsqu'elles présentaient des vestiges archéologiques. En complément la cellule topographique de l'Inrap a fait un relevé des ouvertures et des structures (fig.6).

Un échantillon de structures a été fouillé mécaniquement ou manuellement afin de vérifier leur nature archéologique et de renseigner au mieux ces structures à l'aide de coupe. Elles ont toutes été relevées à l'échelle 1/20e et photographiées. Au terme de ce diagnostic, l'ensemble des tranchées a été rebouché.

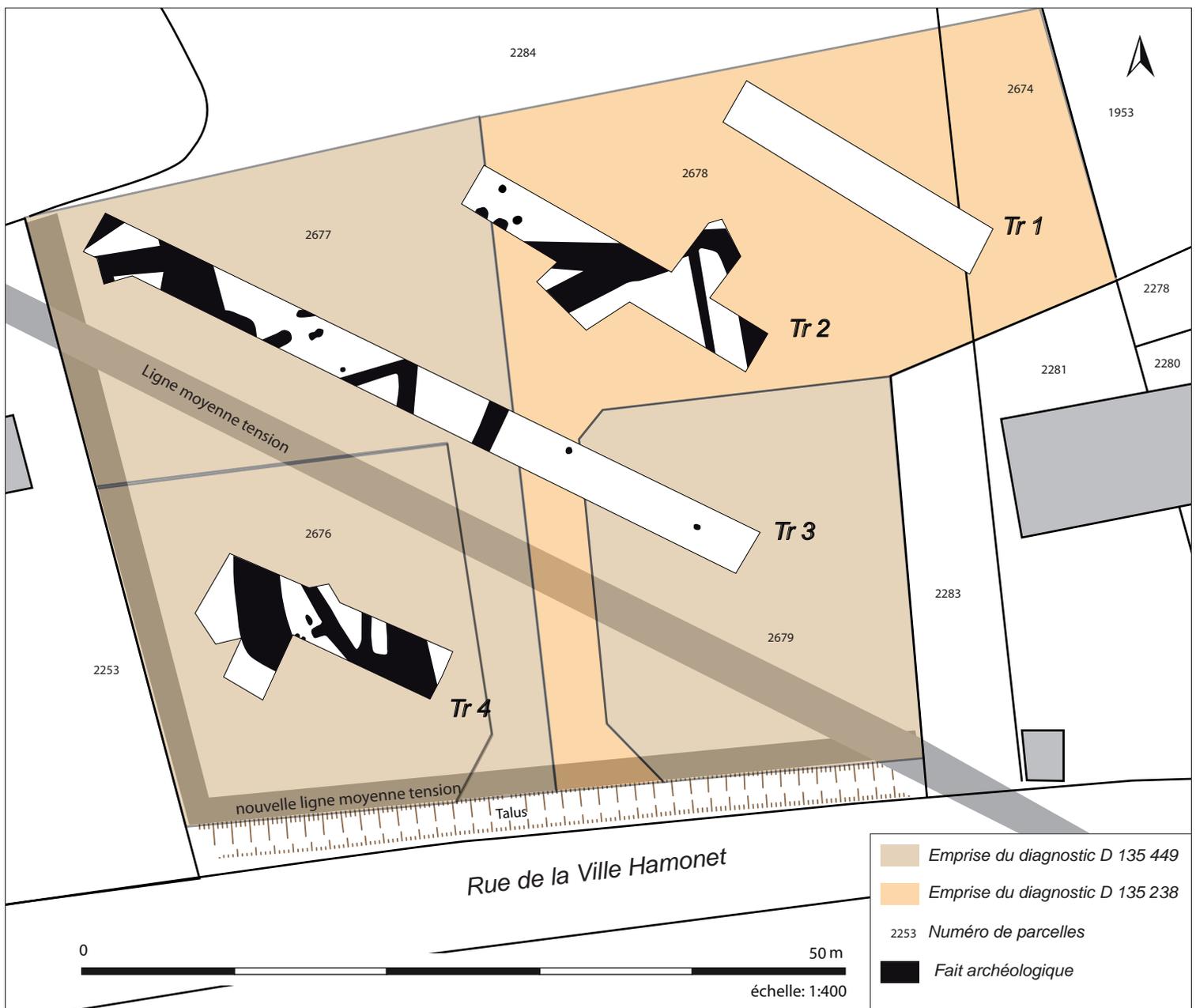


Fig. 6 : Plan général du diagnostic avec l'implantation des tranchées et des vestiges sur fond de plan cadastral moderne au 1/400. © Claire Baillieu / Inrap



## 2. Présentation des données archéologiques

Dans un souci de clarté et pour rendre le propos intelligible, nous présentons ici l'ensemble des résultats issus des deux diagnostics réalisés conjointement.

### 2. 1. Un fossé d'enclos gaulois.

#### 2. 1. 1. Le tracé du fossé.

Le diagnostic de Trémuson a permis de confirmer la présence d'un enclos, que les campagnes de prospection aérienne avaient dévoilé. Cet enclos semble délimiter par un unique fossé. En effet un large fossé a été mis au jour dans les tranchées 3 et 4. Le tracé qui se dessine au vu de sa présence dans ces tranchées correspond peu ou prou à ce que les photos aériennes avaient montré (fig.7).

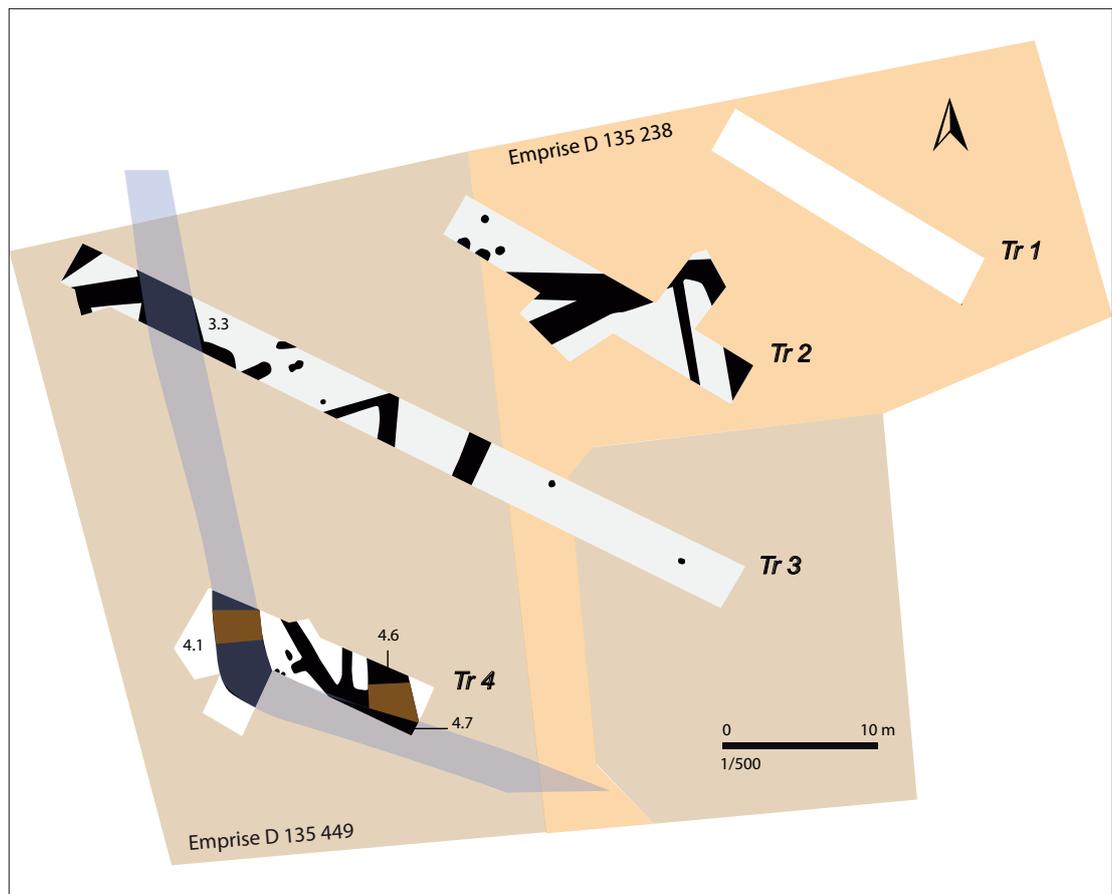


Fig. 7 : Localisation du fossé d'enclos gaulois repéré dans les tranchées 3 et 4. © Claire Baillieu / Inrap

Dans la tranchée 3, la portion de fossé mise au jour délimite la façade ouest de l'enclos, tandis que dans la tranchée 4, c'est l'angle qui relie la façade ouest et la façade méridionale de cet enclos que nous avons exhumée (**fig.8**).



**Fig. 8** : Vue de l'angle sud-ouest du fossé d'enclos gaulois dans la tranchée 4. © Claire Baillieu / Inrap

Par ailleurs il semble bien que nous ayons également accroché le fossé dans le sens de sa longueur en bordure de tranchée 4 en faisant un sondage au niveau du fossé 4.6. En effet nous avons mis au jour un fossé orienté est/ouest en limite de tranchée au niveau fossé 4.6. Nous n'avons pas pu évaluer la largeur de ce fossé que nous n'avons pas sondé mais étant donné son orientation et son positionnement, il est vraisemblable que ce soit le retour du fossé d'enclos (**fig.9**).

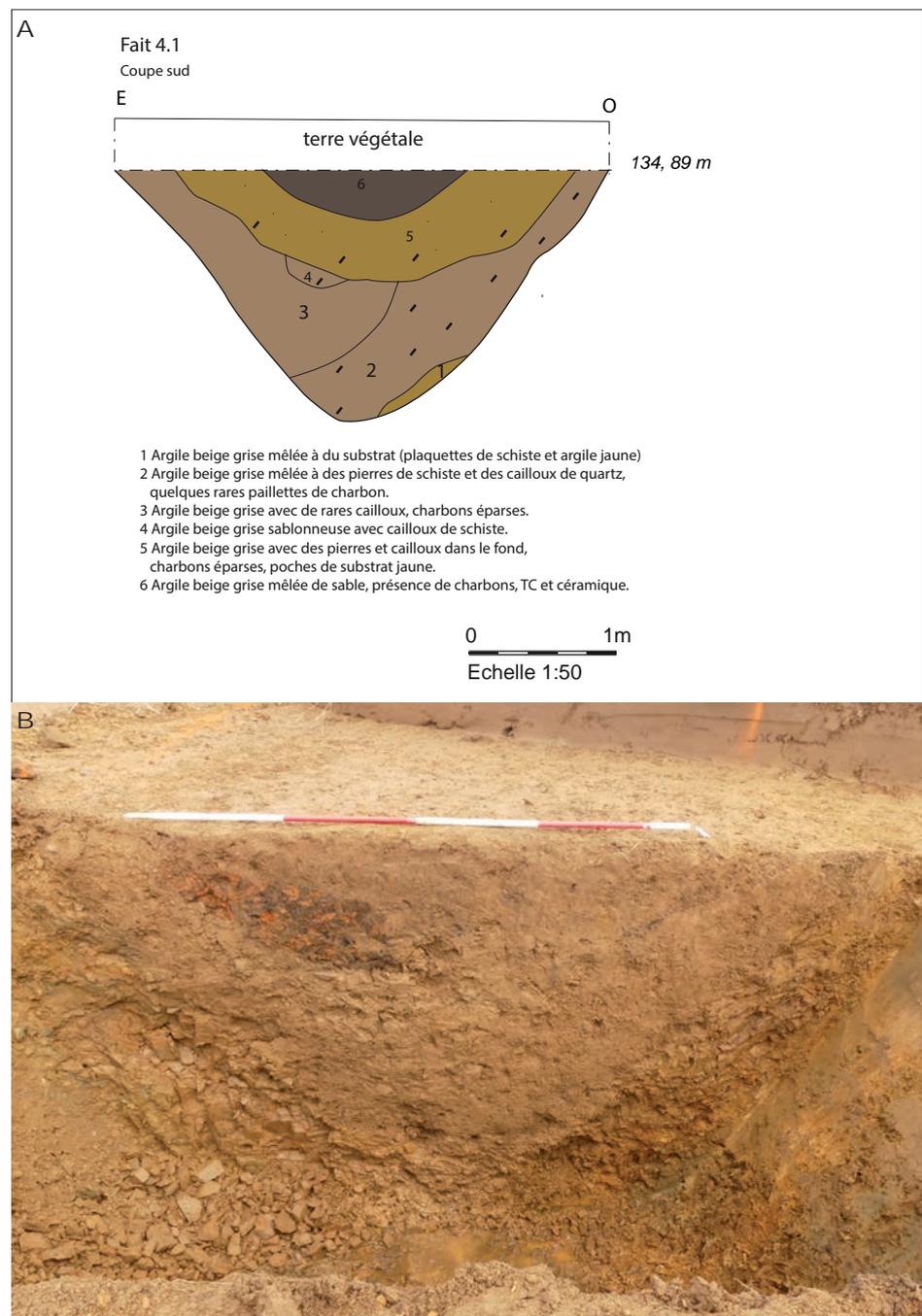


**Fig. 9** : Vue du fossé 4.7 en bordure de tranchée 4. © Claire Baillieu / Inrap

### 2. 1. 2. Le gabarit du fossé et son comblement

Dans les deux tranchées, le fossé présentait une largeur d'environ 3 m. Nous avons réalisé un sondage mécanique de ce fossé dans la tranchée 4 perpendiculairement à son orientation. Nous avons pu constater qu'il présentait un profil en V et que sa profondeur était d'environ 1,7 m. Le sondage de la tranchée 4 a également montré que le comblement du fossé présentait au moins deux phases (fig.10). Les deux coupes du sondage indiquent tout d'abord que le fossé présente une première phase de comblement caractérisée par des matériaux naturels : un sédiment argileux beige pouvant présenter des pierres de schiste (Us 1 et 2 de la coupe nord et Us 1, 2, 3 et 4 de la coupe sud). La seconde phase de comblement, marquée par un probable recreusement est moins homogène et livre des artefacts. Le sédiment est ici toujours caractérisé par une matrice argileuse beige mêlée de pierres de schiste mais contient également des inclusions de charbon, des nodules de terre cuite, des fragments de parois rubéfiées ou encore de la céramique (Us 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la coupe nord et Us 5 et 6 de la coupe sud).

**Fig. 10** : A : Relevé de la coupe sud du fossé 4.1. © Claire Baillieu / Inrap  
B : Relevé de la coupe sud du fossé 4.1  
© Claire Baillieu / Inrap



### 2. 1. 3. Le mobilier du fossé

C'est donc dans cette dernière phase de comblement que le fossé a livré du mobilier : une dizaine de fragments de céramique, dont un tesson particulièrement remarquable, des fragments de parois rubéfiées, et deux meules : un fragment de meule à va-et-vient et un catillus, la partie rotative d'un moulin (**fig.11**). L'étude de la céramique a permis de la dater de la Tène moyenne (voir infra § 2.6.1.). Cela est tout à fait cohérent avec la meule rotative exhumée dont le faciès indique le caractère ancien parmi le corpus des moulins rotatifs gaulois connus en Bretagne (voir infra § 2.5.2.)



**Fig. 11** : Tesson daté de la Tène moyenne et découvert dans le fossé d'enclos gaulois.

© Théophile Nicolas / Inrap

## 2. 2. La possibilité d'un second enclos.

D'autres tronçons de fossés ont été mis au jour lors du diagnostic. Ils se situent dans les tranchées 2, 3 et 4. Il s'agit des faits 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.9, 3.10, 3.11, 4.3, 4.5 et 4.6 (fig.12). Sur ces 13 faits, 9 ont été sondés mécaniquement ou manuellement. Étant donné leur nombre sur un espace relativement restreint et la variété de leur orientation, il n'est pas simple de les associer pour former des entités distinctes. Par conséquent les associations proposées ici ne sont que de simples hypothèses de travail que seul un décapage complet de l'emprise permettrait de valider. Par ailleurs si ces tronçons de fossés se recoupent parfois, aucun intersection de fossés n'a été sondée afin de laisser intacte toute trace de chronologie relative en cas de fouille.

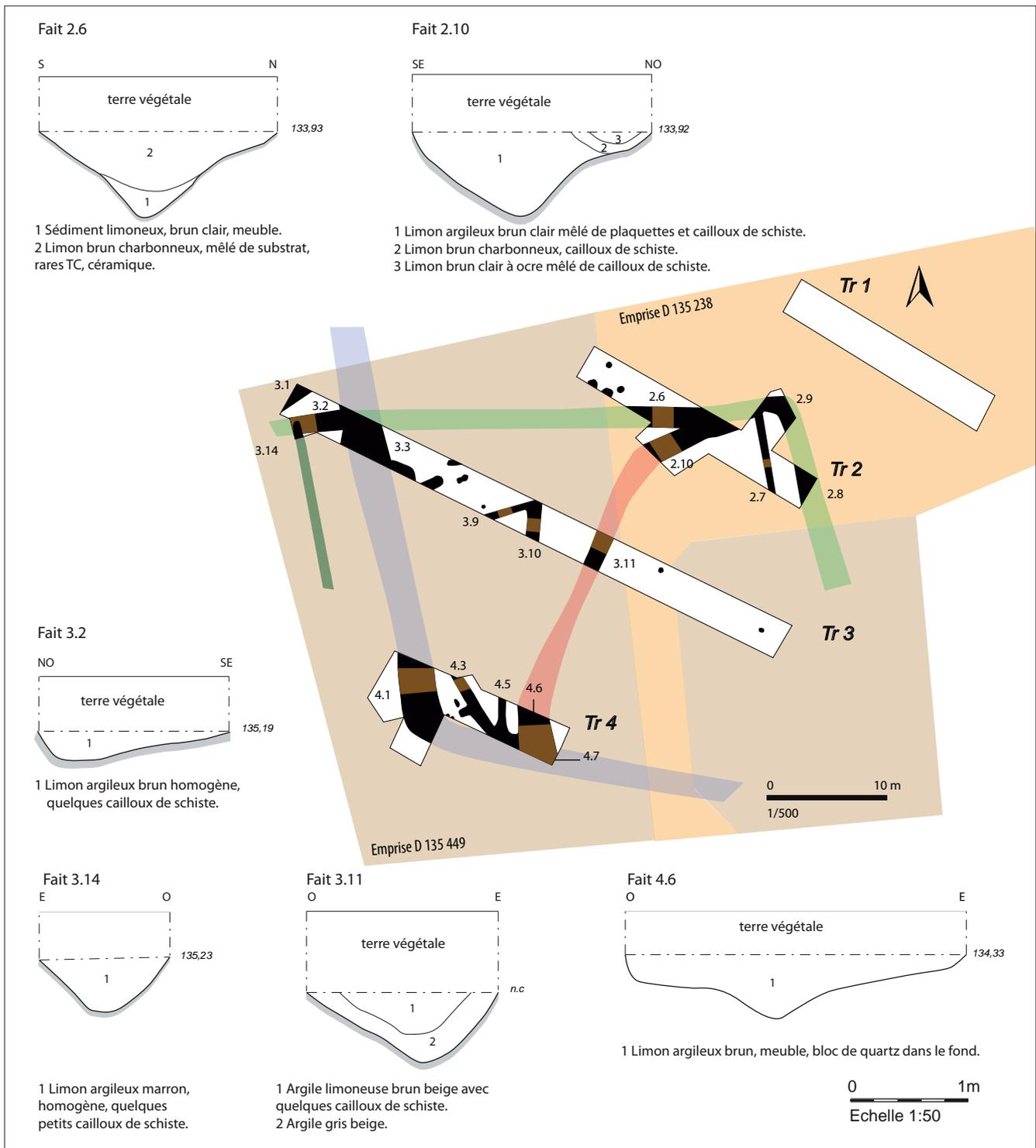


Fig. 12 : Localisation et coupes des fossés 2.6, 2.10, 3.2, 3.11, 3.14, et 4.6. © Claire Baillieu / Inrap

### 2. 2. 1. Les fossés 2.6, 2.8, 2.9 et 3.2

Les faits 3.2, 2.6, 2.9 et 2.8 pourraient dessiner un fossé d'enclos en considérant que les tronçons 3.2 et 2.6 matérialisent la façade nord, le tronçon 2.9 l'angle nord-est et le fait 2.8 la façade est. Concernant cette entité, nous avons sondé le fossé 3.2 et le fossé 2.6 (en vert sur la figure 12).

Le fossé 3.2 mesure 1,6 m de large et est conservé sur une profondeur de 22 cm. Son profil est très évasé notamment sur son bord méridional et son comblement est caractérisé par un limon argileux brun présentant quelques cailloux de schiste (fig.13).

Fig. 13 : Vue de la coupe du fossé 3.2. © Claire Baillieu / Inrap



Le gabarit du fossé 2.6 est un peu plus conséquent puisque sa largeur est de 1,80 m et sa profondeur de 70 cm. Son creusement est plus resserré avec un profil en V. Son comblement est caractérisé par un limon brun présentant quelques plaquettes de schiste, et des traces de terre cuite (fig.14). La différence de profondeur et par conséquent de profil de ces deux sections de fossé peut s'expliquer par le fait que le fossé 3.2 se situe sur un point plus élevé que le fossé 2.6. Il y a en effet près d' 1,30 m de différence dans leur niveau d'apparition en NGF.

Fig. 14 : Vue de la coupe du fossé 2.6. © Claire Baillieu / Inrap



La largeur respective des faits 2.9 et 2.8 n'a pas été observée puisqu'ils n'ont pas été dégagés totalement. On peut juste ici préciser que tout deux mesurent au moins 1 mètre de large. Quant à leur comblement superficiel, il se présente comme un limon brun homogène.

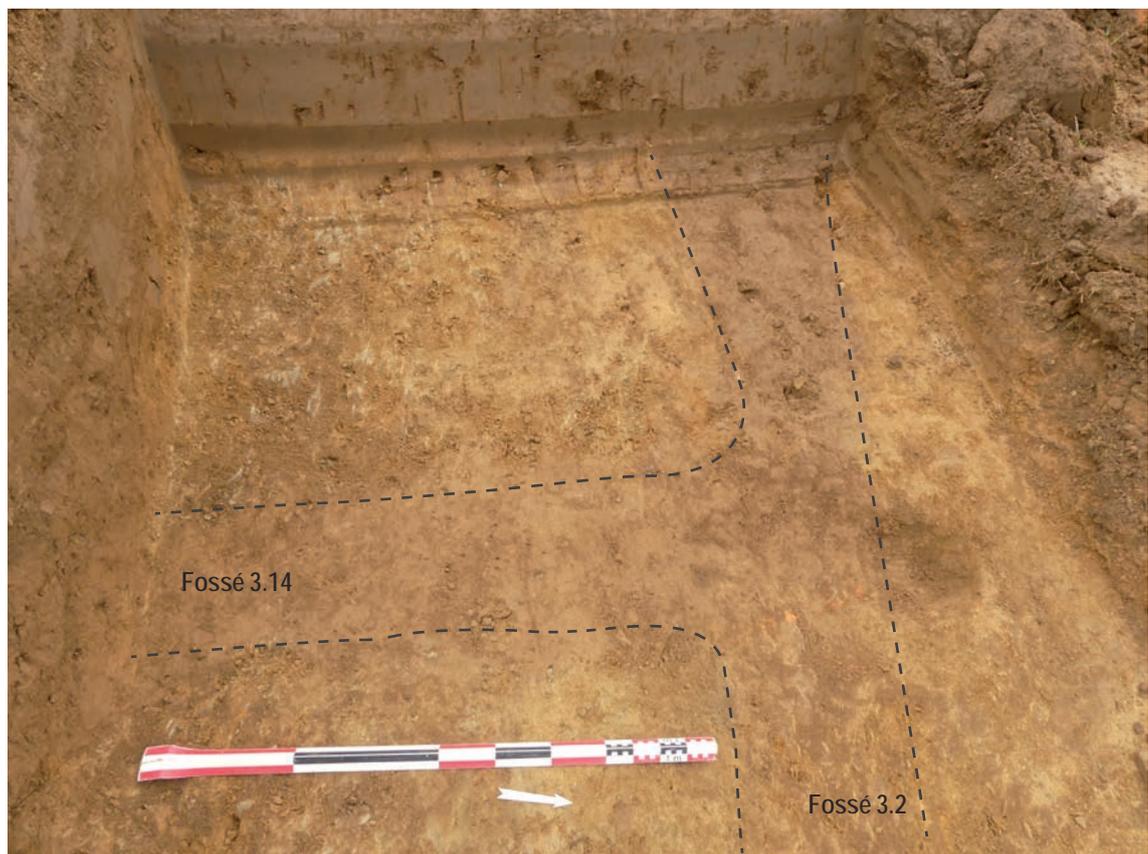
Si ces 4 éléments forment un ensemble, celui-ci ne semble pas contemporain de l'enclos gaulois mis en lumière par la photo aérienne. En effet le fait 3.2 se situe à l'extérieur de l'enclos et démontre ainsi que ce possible enclos ne fonctionne pas avec celui formé par les faits 3.3, 4.1 et 4.7. Au vu de son tracé, on constate que cet enclos se développe vers l'ouest et vers le sud de l'emprise du diagnostic. Par conséquent seule la fouille des parcelles ici diagnostiquées permettrait de mieux le caractériser dans la mesure où à l'ouest les terrains sont aujourd'hui occupés par des constructions individuelles tandis qu'au sud le terrain a été bien décaissé au niveau de la rue de la Ville Hamonet.

Enfin, même si cela est très mince, il convient de souligner que le fait 2.6 a livré 3 tessons de céramique, un en surface daté de l'âge du Fer et deux dans le comblement dont la datation est estimée au premier âge du Fer voire à la fin de l'âge du Bronze (voir infra § 2.6.2.). On est donc peut-être là en présence d'un enclos antérieur à celui vu en photo aérienne.

### 2. 2. 2. Le fossé 3.14

Le fossé 3.14 situé à l'ouest de l'emprise du diagnostic n'a pas été vu lors de l'ouverture de la tranchée puisqu'il ne se développe pas dans celle-ci. C'est en élargissant la tranchée pour sonder le fossé 3.2 que nous l'avons mis au jour. C'est un fossé d'un mètre de large et profond de 45 cm. Il est taillé en en V et son comblement est caractérisé par un limon argileux marron homogène présentant quelques petits cailloux. Il n'a livré aucun mobilier.

Le fossé 3.14 est perpendiculaire au fossé 3.2 et s'interrompt au niveau de celui-ci (fig.15). Pour cette raison, il est probable qu'il fonctionne avec ce fossé et par conséquent avec l'ensemble constitué des fossés 2.6, 2.8, 2.9 et 3.2. On peut donc avancer que c'est peut-être un fossé qui participe à la délimitation d'espaces internes dans cet enclos.



**Fig. 15 :** Vue réalisée en fin de sondage au niveau du fossé 3.2. On ne distingue plus que la trace des deux fossés avec l'interruption du fossé du fossé 3.14 au contact du fossé 3.2.

© Claire Baillieu / Inrap

### 2.3. Les fossés 2.10, 3.11 et 4.6

Trois autres sections de fossés pourraient appartenir au même fossé, et caractériser un nouvel ensemble. Il s'agit des faits 2.10, 3.11 et 4.6 (**en rouge sur la fig.12**). Ces 3 faits ont été sondés mécaniquement.

Le fait 2.10 est un fossé de 2 m de large et profond de 70 cm. Il présente un creusement net en V, comblé d'un limon argileux brun clair mêlé de plaquettes et cailloux de schiste. Le fossé 3.11 mesure quant à lui 1,6 m de large, et est conservé sur 70 cm de profondeur, son profil a également la forme d'un V. Son comblement est très similaire à celui observé dans le fossé 2.6 en plus argileux. Le fait 4.6 dessine un fossé dont il est délicat de définir la largeur. Dans le sondage qui lui a été consacré, il mesure 2,8 m de large au nord et 1,40 au sud. Dans les deux cas il est profond de 50 cm. Alors qu'il est très évasé dans la coupe nord, son profil dans la coupe sud est plus proche de celui observé pour les faits 2.10 et 3.11. Son comblement dans les deux coupes est caractérisé par un limon argileux brun.

Ces trois tronçons ne forment pas une ligne droite et on pourrait donc émettre des réserves quant à leur agrégation toutefois la similitude de leur comblement invite à les associer en une même entité (**fig.16**). Signalons que seul le fait 3.11 a livré du mobilier, 4 tessons datés de la Tène Moyenne.

**Fig. 16** : Vue des coupes des fossés 2.10 (A) et 3.11 (B). © Claire Baillieu / Inrap



Si donc c'est trois vestiges sont un même fossé, celui-ci semble marquer deux points d'inflexion : au sud du fait 2.6 et au nord du fait 4.6. Mais rien ne permet en l'état de caractériser plus cette structure. Nous pouvons toutefois avancer que le fossé 4.6 semble être postérieur au fossé 4.7 et donc au fossé d'enclos gaulois si du moins le fossé 4.7 en est comme nous le pensons un témoignage. En effet comme nous l'avons indiqué plus haut le fossé 4.7 est apparu une fois le sondage du fossé 4.6 effectué et l'on peut déceler sur la coupe sud de ce sondage la trace du fossé 4.6 coupant le fossé 4.7. Cet indice de chronologie relative est net sur le bord ouest, moins sur le côté est (**fig.17**).



**Fig. 17** : Vue de la coupe du fossé 4.6 au niveau du fossé 4.7. © Claire Baillieu / Inrap

## 2. 4. Les autres structures

### 2. 4. 1. Les fossés : 2.7, 3.1, 3.9, 3.10, 4.3 et 4.5

Sur les 17 tronçons de fossés mis au jour, restent quelques fossés difficiles à mettre en relation les uns avec les autres. Il s'agit des faits 2.7, 3.1, 3.9, 3.10, 4.3 et 4.5. Quatre d'entre eux ont été sondés pour les caractériser au mieux (fig.18).

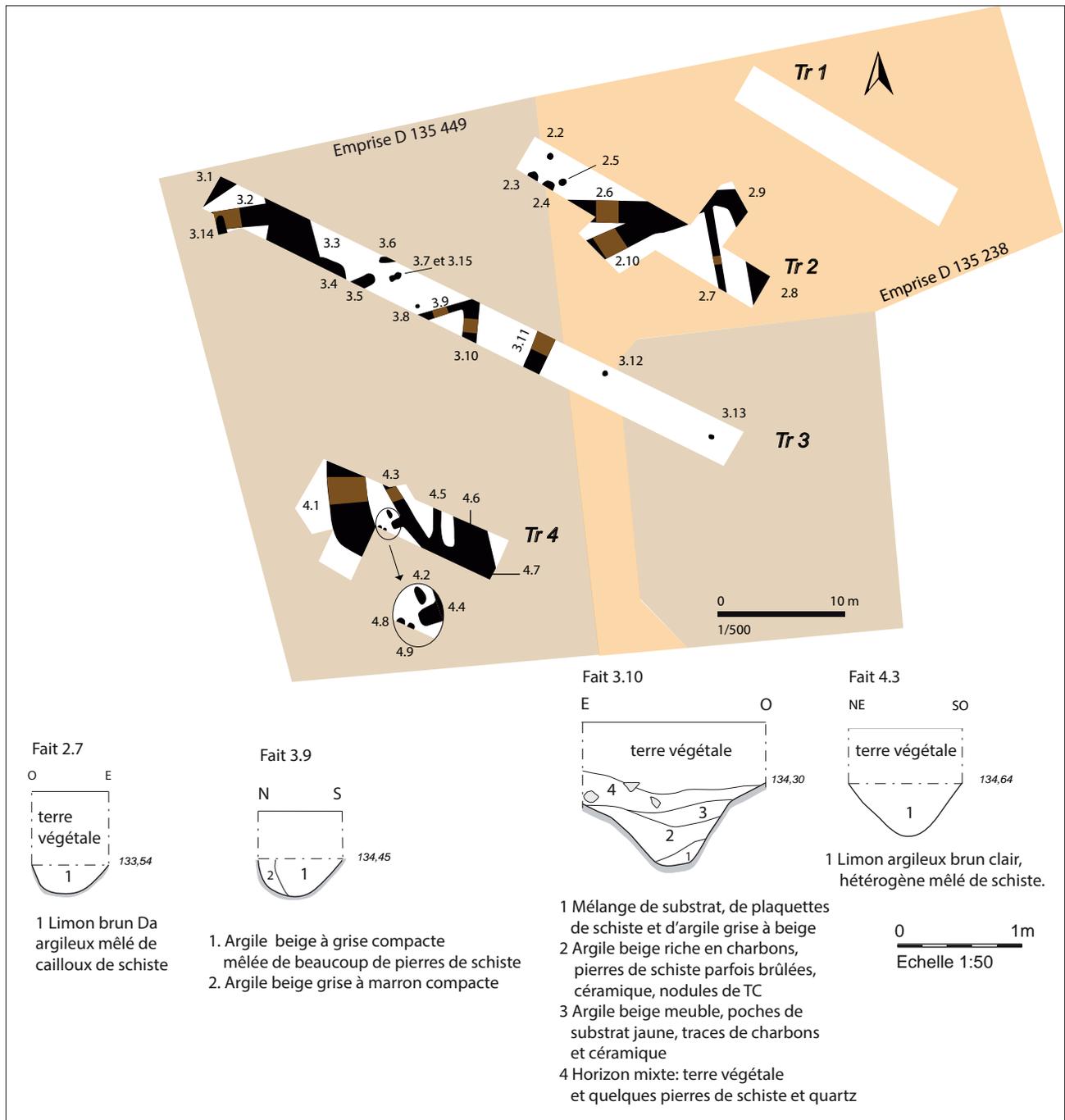


Fig. 18 : Localisation des structures et coupes des fossés 2.7, 3.9, 3.10 et 4.3. © Claire Baillieu / Inrap

Dans la tranchée 2, le fossé 2.7 présente un petit gabarit avec 60 cm de large et une profondeur conservée de 22 cm. Creusé en forme de cuvette, il est comblé par un limon brun associé à des cailloux de schiste. Il n'a livré aucun mobilier et rien ne permet donc de le dater. Ce petit fossé est parfaitement rectiligne et semble parallèle aux deux fossés matérialisés d'une part avec les faits 2.9 et 2.8 et d'autre part avec le fossé 3.14. Comme eux il est perpendiculaire au fossé formé par les faits 2.6 et 3.2. Il est donc possible qu'il fonctionne avec ce que nous avons considéré comme un enclos distinct du grand enclos gaulois. Alors que nous avons constaté l'interruption du fossé 3.14 au contact du fossé 3.2, rien de tel ici puisque nous n'avons pas sondé la jonction du fossé 2.7 et du fossé 2.9. Aussi nous laissons le fait 2.7 à l'écart de cet ensemble.

Le fait 3.1 a été identifié à l'ouest de la tranchée 3. C'est probablement un fossé mais nous n'avons pas dégagé toute sa largeur. Aussi il est par conséquent difficile de le caractériser.

Les fossés 3.9 et 3.10 repérés dans la tranchée 3 sont sécants mais non perpendiculaires. Le fait 3.9 est de petite taille, environ 60 cm de large pour moitié moins de profondeur tandis que son voisin le fossé 3.10 est un plus massif puisqu'il présente une largeur de 1,10 m et une profondeur de 50 cm. Le profil du fossé 3.9 est celui d'une cuvette, celui du fait 3.10 a plus une forme de V. Les deux fossés sont comblés avec une argile beige offrant plusieurs variations selon les Us. Les deux fossés ont livré du mobilier. Un tesson protohistorique dans le fait 3.9 et une dizaine dans le fossé 3.10. Parmi eux, un pourrait appartenir au premier âge du Fer ou au Bronze final (Us 2), tandis que dans la couche supérieure (Us 3), 3 tessons sont datés de la Tène moyenne (Voir infra § 2. 6. 1).

Enfin les fossés 4.3 et 4.5 sont les derniers de cet inventaire. Seul le fait 4.3 a été sondé. Il est de taille moyenne (0,90 m de large), est taillé en V et conservé sur une profondeur de 40 cm. C'est un limon argileux brun clair mêlé de pierres de schiste qui a servi à le combler. Le fossé voisin est un peu moins large (0,70 m) et il paraît comblé en surface par un limon brun. Aucune de ces deux structures n'a livré de mobilier.

#### 2. 4. 2. Les fosses et trous de poteau

Enfin, des fosses et des trous de poteau ont également été mis en évidence. Ces structures sont regroupées en petites grappes (**fig.18**). Pour autant elles ne dessinent aucun plan intelligible. Nous n'avons fouillé que les structures qui paraissaient douteuses, laissant intactes celles qui ne posaient pas de problème d'interprétation. Une seule finalement s'est avérée être une simple tache.

Dans la tranchée 2, 4 trous de poteau proches les uns des autres ont été observés. Ce sont les faits 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5. Nous avons fouillé manuellement la structure 2.2. Il s'agit d'un trou de poteau modeste présentant un diamètre d'environ 50 cm et d'une profondeur de 20 cm. La structure 2.5 est également un trou de poteau, de 65 cm de diamètre alors que les structures 2.3 et 2.4 en bord de tranchée avec chacune un diamètre de 90 cm peuvent être aussi interprétées comme des fosses.

Dans la tranchée 3 un autre groupe est constitué des faits 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 et 3.15. Les faits 3.4, 3.5 et 3.6 sont en limite de tranchée et donc difficilement définissables. On ne peut dire s'il s'agit des fosses, ou bien d'extrémités de fossé mais leur véracité ne fait aucun doute. Seules les structures 3.7 et 3.8 ont été fouillées et ici encore il s'agissait bien de trous de poteau. Leur taille est modeste avec un diamètre respectif de 35 et 50 cm et une profondeur de 20 et 16 cm. La structure 3.8 a livré deux tessons protohistoriques.

Le dernier ensemble regroupe les faits 4.2, 4.4, 4.8 et 4.9. Deux sont des trous de poteau (4.8 et 4.9), la structure 4.2 est une petite fosse que nous avons fouillée et le fait 4.4 pourrait être une fosse collée au fossé 4.3. De petite dimension (0,7 x 0,5 m), la fosse est de forme oblongue et a livré un tesson protohistorique.

En dehors de ces trois groupes de structures nous avons également mis au jour deux trous de poteau apparemment isolés : les faits 3.12 et 3.13. Tous deux ont été fouillés. Ils présentent un gabarit tout à fait comparable avec un diamètre respectif de 45 et 30 cm et une même profondeur (28 et 26 cm). Il est intéressant de noter que la structure 3.13 a livré un fragment de céramique de la Tène moyenne qui appartient au même récipient qu'un autre fragment trouvé dans le fossé 3.10.

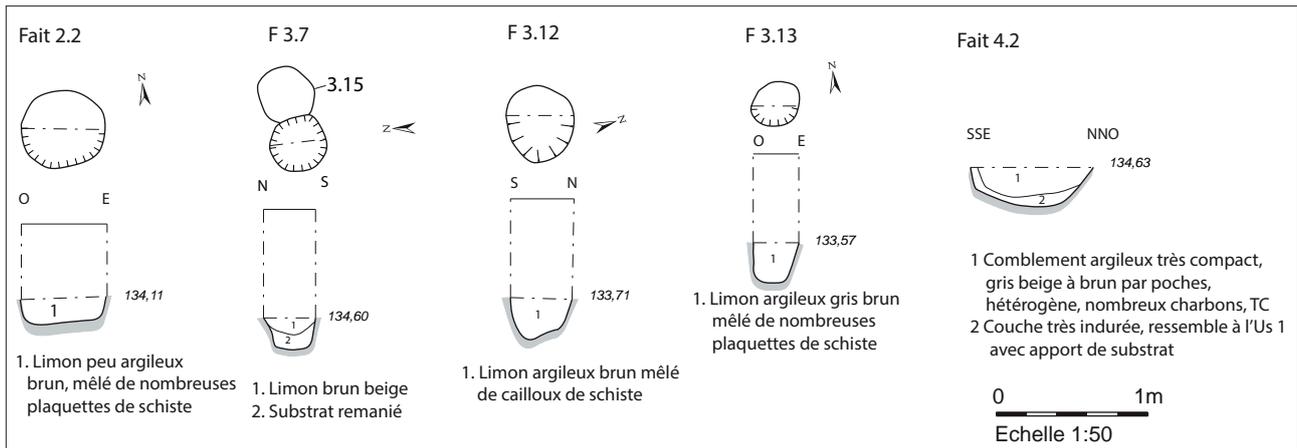


Fig. 19 : Coupes et plans des trous de poteau et fosse fouillés. © Claire Baillieu / Inrap

## 2. 5. Étude du mobilier

### 2. 5. 1. La céramique du diagnostic D 135 449, soit les tranchées 3 et 4 (Théophane Nicolas)

#### 2. 5 .1. 1. Méthodes de travail

La parcelle abordée à Trémuson (22) au lieu-dit « La Ville Hamonet » a livré du mobilier céramique attribué à la protohistoire, en particulier de la fin de l'âge du Fer et un indice daté de la fin de l'âge du Bronze ou du Premier âge du Fer.

Ce dernier se compose de :

- 33 tessons ou éléments de forme

Tous ces éléments font l'objet d'une étude organisée par tranchée de découverte.

#### 2. 5. 1. 2 . Catalogue par contexte de découverte

##### Tranchée 3 Fait 10 us2

Il a été mis au jour un petit lot de tessons au sein desquels il a pu être identifié un fragment de fond plat en céramique semi-grossière ainsi qu'une forme tronconique à bord à marli (fig 20). Cet élément pourrait être attribué à la fin du Bronze final ou au Premier âge du Fer.

##### Tranchée 3 Fait 10 us3

Il a été mis au jour trois fragments d'un même fond plat en céramique fine qui porte un registre d'aplat de graphite sur sa paroi externe. Ces fragments remontent avec un élément issu du fait 3.13. Les vases à surfaces graphitées sont datés de la Tène moyenne.

##### Tranchée 3 Fait 11

Il a été mis au jour quatre tessons au sein desquels il a pu être identifié un haut de panse en céramique fine à registres de cannelures horizontales fines ainsi qu'un col de récipient ovoïde à bord éversé et cannelures et incisions mousses labiales (fig.20). Cet élément peut être attribué à la Tène moyenne.

##### Tranchée 3 Fait 13

Il a été mis au jour un fragment de fond plat en céramique fine qui porte un registre d'aplat de graphite sur sa paroi externe. Ce fragment remonte avec des éléments issus du fait 3.10 us3. Les vases à surfaces graphitées sont datés de la Tène moyenne.

### **Tranchée 4 Fait 4.1 us6**

Il a été mis au jour un petit lot mobilier au sein duquel il a pu être caractérisé (**fig.20**) :

- Un fragment de panse de récipient ovoïde doté d'un registre de frise par juxtaposition simple de S estampés associé à une ligne de continue sinueuse réalisée à l'incision mousse.
- Le fond d'une écuelle avec un décor lustré à registre interne rayonnant.
- La partie haute d'un pot à col resserré court, bord éversé à large cannelure labiale (type 26 ?), avec un registre lustré vertical (Chérel, 2018).
- Une écuelle type 14 (Chérel, 2018) à large cannelure labiale, avec un registre décoratif de cordon lisse associé à des chevrons réalisés au peigne, ligne continue sinueuse incisée, et localisée sur l'épaule un ocelle dont on ne peut dire si elle participe à un registre plus complexe.
- Un bord éversé en céramique grossière (non dessiné).

Ces éléments sont du point de vue de la typologie des formes (Chérel 2018) ou du registre décoratif (Cabanillas de la Torre, 2015) caractéristiques de la Tène moyenne et en particulier du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Une douzaine de fragments de terre cuite est associé à la céramique : il s'agit de fragments dégraissés des éléments non plastiques avec une adjonction de dégraissant végétal (vacuoles, empreintes...). Certains fragments portent le négatif d'une armature réalisée à l'aide de fine baguette (diamètre inférieur à deux centimètres), d'autres portent des stigmates d'exposition au feu importante. Ces fragments pourraient correspondre à des éléments de petites structures de combustions (voûtes...).

## **2. 5. 2. La céramique du diagnostic D 135 238, soit la tranchée 2**

(Théophane Nicolas)

### **2. 5. 2. 1. Méthodes de travail**

La parcelle abordée à Trémuson (22), lieu-dit « La Ville Hamonet » a livré du mobilier céramique attribué à la protohistoire, en particulier de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer.

Ce dernier se compose de :

- de 4 tessons ou élément de forme
- 7 fragments de terre cuite

Tous ces éléments font l'objet d'une étude organisée par tranchée de découverte.

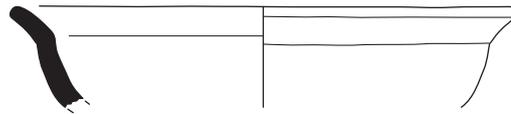
### **2. 5. 2. 2. Catalogue par contexte de découverte**

#### **Tranchée 2 Fait 2.6 surface**

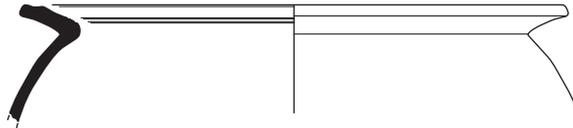
Il a été mis au jour un tesson en céramique fine dont les caractères intrinsèques permettent de proposer une datation à l'âge du Fer.

#### **Tranchée 2 Fait 2.6 us -25cm**

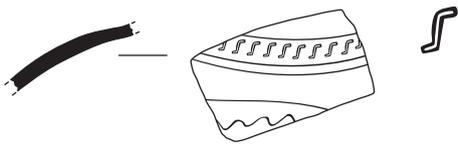
Il a été mis au jour un élément de forme en céramique semi-grossière. Il s'agit d'un individu vase de forme tronconique à bord droit et lèvre aplatie (**Fig.20**). De couleur terre de sienne, les surfaces internes et externes sont lissées. Le dégraissant (quartz, mica) est de taille nanométrique à millimétrique. Cet élément peut être attribué au à la fin de l'âge du Bronze ou au Premier âge du Fer.



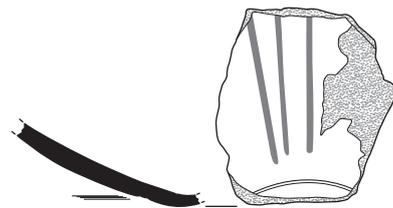
F3.10



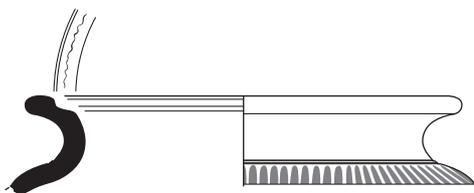
F3.11



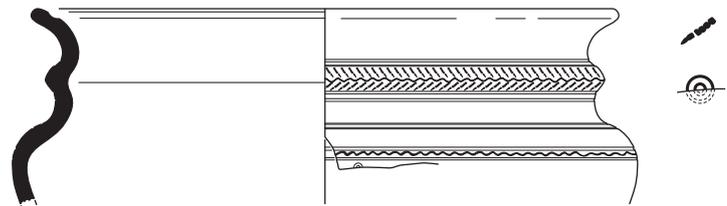
F4.1



F4.1



F4.1



F4.1



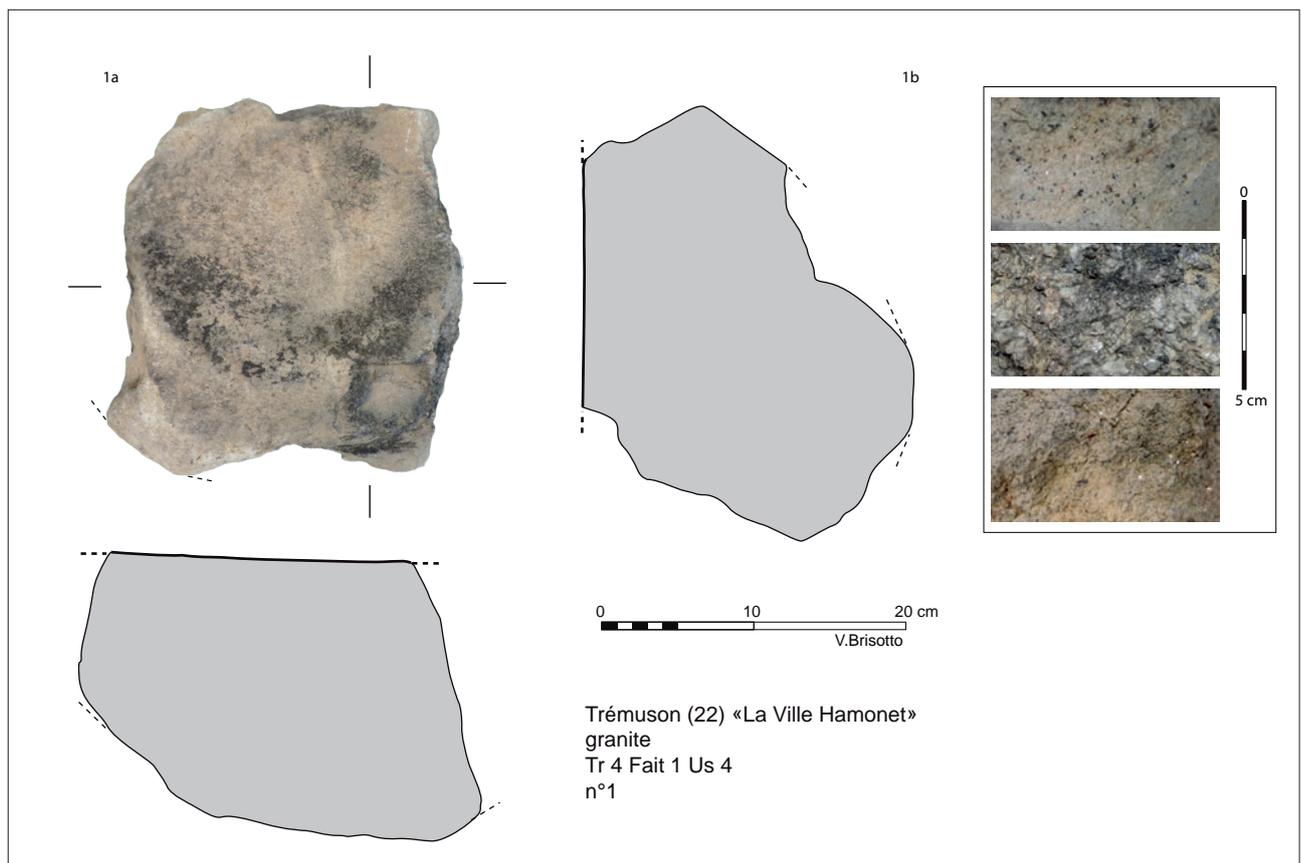
Fig. 20 : Dessin des céramiques. © Théophile Nicolas / Inrap

### 2. 5. 3. Le mobilier lithique

Deux meules ont été découvertes dans le fossé d'enclos gaulois. Une à va et vient et une rotative.

#### 2. 5. 3. 1. Une meule à va-et-vient (Vérane Brisotto)

Une des pièces lithiques prélevé dans l'US 5 du fossé F 1 de la tranchée 4 correspond à une meule va-et-vient ayant conservé un bord. Elle est façonnée dans un granite très hétérogène à grains fins à moyens présentant localement de gros cristaux de feldspath (**fig.21 a et b**). Il pourrait s'agit d'une granodiorite appartenant à l'ensemble de Saint-Brieuc-Ploufragan. Les traces noires visibles sur sa face active et sur les différents plans de fracture indiquent un passage au feu. Avec une épaisseur de 21,5 cm et un poids de près de 20 kg, la meule entière devait être relativement volumineuse. Bien qu'en partie fragmentée, de larges enlèvements atteignant le dos de l'objet semblent façonner le volume général de la pièce, alors qu'un martelage soigné régularise le bord supérieur de l'objet. Le dos en partie conservé parait quant à lui martelé. La surface active est plano-concave aussi bien longitudinalement que transversalement. Elle est affectée d'un poli dense sur sa majeure partie alors que le bord, moins usé, laisse apparaître le bouchardage de préparation.



**Fig. 21** : Fragment de meule va-et-vient, vue en plan et coupes longitudinale et transversale (a); Macro photo du granite sur différentes parties de la meule (b).

### 2. 5. 3. 2. Une meule rotative (Claire Baillieu)

La seconde meule a également été découverte dans le fossé d'enclos gaulois à proximité de celle à va-et-vient. Ici il s'agit d'un *catillus*, la partie mobile des moulins rotatifs (fig.22). Le *catillus* est entier mais fragmenté en deux. Il a été taillé dans un granite clair à grains moyens. Il est probable, comme pour la meule à va-et-vient que ce soit de la granodiorite de Saint Briec, mais seule une étude de spécialiste pourrait le confirmer. La partie supérieure est rougie, probablement par le feu.

Ce *catillus* présente un diamètre de 34 cm, et une hauteur maximale de 11 cm. Il est dissymétrique et pèse plus de 17 kg. Ce gabarit trapu tend à montrer que ce *catillus* est typique des moulins rotatifs gaulois. Son profil avec des flancs inclinés et une partie supérieure bombée avec un réceptacle limité est proche de celui des meules dites en pain de sucre ou en ruche, essentiellement connues dans le nord-ouest de la France mais aussi en Angleterre avec les *beehive querns* (Lepareux-Couturier 2017). L'œil du *catillus* est simple, une perforation circulaire évasée de 6,5 cm de diamètre ne présentant aucun aménagement particulier. Notons que l'œil n'est pas parfaitement centré, ce qui peut expliquer la dissymétrie du *catillus*. Sur la partie inférieure du flanc, en contact avec la partie active du *catillus*, on observe l'aménagement d'une perforation horizontale de forme trapézoïdale et de section semi-rectangulaire (6 x 4 cm). Cette cavité destinée à recevoir l'emmanchement en bois du *catillus* présente des parois très polies. Sa position basse sur le flanc a participé à la fracture du *catillus* quand suite à l'usure, la partie active de celui-ci est venue effleurer cette perforation.

Il apparaît donc que cette meule est gauloise et probablement plutôt ancienne dans ce champs chronologique au regard de sa morphologie générale, de son petit diamètre et de son façonnage rudimentaire.

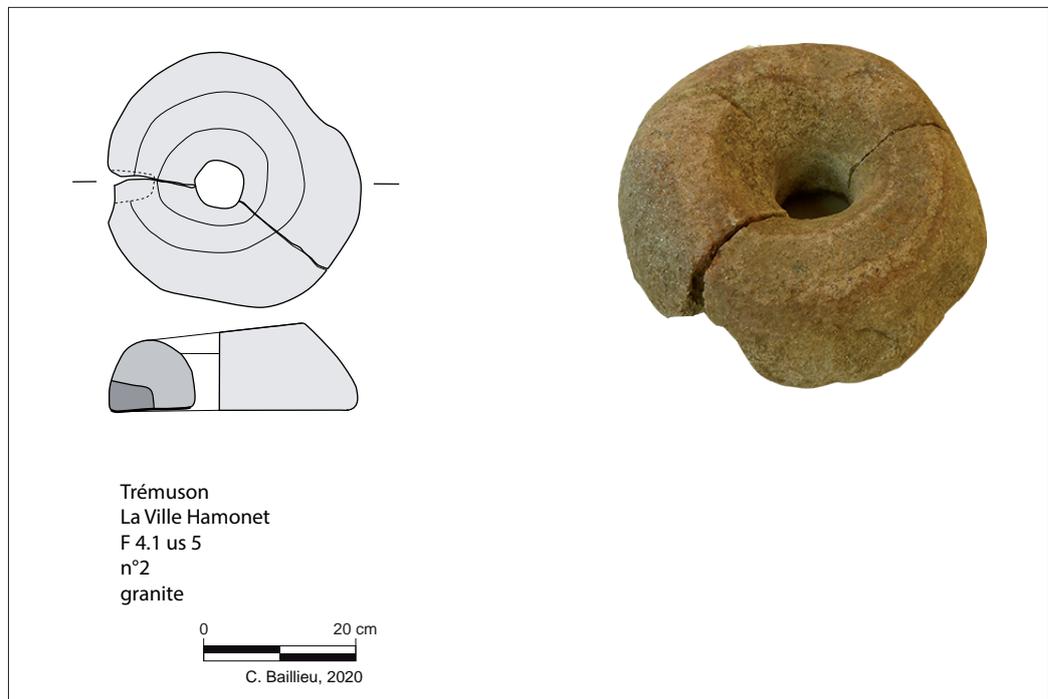


Fig. 22 : Meule rotative découverte dans le fossé 4.1. © Vêrane Brisotto / Inrap



### 3. Conclusion

Bien que de petite superficie (2 677 m<sup>2</sup>), les deux diagnostics de Trémuson, menés conjointement ont permis de préciser ce que l'archéologie aérienne avait montré. L'opération de diagnostic a effectivement permis de mettre au jour la partie sud-ouest de l'enclos quadrangulaire vu en prospection aérienne au lieu-dit de la Ville Hamonet. Le mobilier découvert lors d'un sondage du fossé d'enclos permet d'attribuer cette occupation au second âge du Fer à partir de la Tène Moyenne. En plus de ce fossé, d'autres structures, toutes datées de la protohistoire récente lorsqu'elles ont livré du mobilier, ont été mises au jour. L'organisation de ces structures, essentiellement des fossés, laissent penser qu'il existe plusieurs phases d'occupation du site et que l'occupation humaine ici, ne se résume pas à cet enclos gaulois puisque certains fossés ont été interprétés comme antérieurs au fossé d'enclos alors que d'autres paraissent postérieurs. Il reste difficile et surtout hasardeux au niveau de ce diagnostic d'avancer plus d'hypothèses dans la mesure où le nombre important de fossés sur une petite surface nuit à une lecture cohérente de l'organisation des ensembles. Toutefois il paraît incontestable qu'une occupation humaine complexe et durable se soit développée dans ce secteur de Trémuson durant la période de la Tène.

Ces deux diagnostics confirment donc que Trémuson est un secteur riche concernant la période protohistorique que l'on peut peut-être expliquer par la présence sur la commune de loess fertiles, favorables à l'implantation humaine et de mines de plomb argentifère, favorable à l'artisanat, peut-être au commerce.



## 4. Sources et bibliographie

### Sources cartographiques :

#### Archives départementales des Côtes d'Armor

Cadastre de 1812, Trémuson, Section B dite du bourg, 1ère feuille.

Cadastre de 1847, Trémuson, Section B dite du bourg, 3ème feuille.

#### Info terre (en ligne)

<http://infoterre.brgm.fr/>

### Bibliographie générale :

#### Aubry 2010 :

AUBRY (L.) : *Rocade d'agglomération de Saint-Brieuc, Trémuson-Plérin-Pordic, section « Le Sépulcre-Le Gouët »*, Côtes d'Armor. Rapport de diagnostic, Inrap Grand-Ouest, 2010.

#### Bizien-Jaglin 2010 :

BIZIEN-JAGLIN (C.) : *Prospection inventaire nord de la haute-Bretagne*. rapport de 2010. Tome3. Service régional de l'archéologie de Bretagne, 2010.

#### Blanchet 2002 :

BLANCHET (S.) : *Trémuson « La Morandais » (Côtes d'Armor)*, Document final de synthèse de fouille préventive, Rennes : SRA Bretagne, Inrap Grand-ouest, 2002.

#### Blanchet 2017 :

BLANCHET (S.) : *Trémuson (22). La Colignère - tranche 2 : des silos de l'âge du Bronze ancien et un manoir du XVe siècle*. Rapport de diagnostic, Inrap Grand-Ouest 2017.

#### Egal 2005 :

ÉGAL (É.), THIÉBLEMONT (D.), THOMAS (É.), GUENNOG (P.), HALLÉGOUËT (B.) : *Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille Saint-Brieuc (243)*. Orléans: BRGM, 2005.

#### Toron 2019 :

TORON (S.) : *Trémuson (22), Le coin des petits clos, Du Néolithique à l'âge du Bronze entre traditions continentale et atlantique*, Rapport final d'opération archéologique (fouille préventive) Eveha – Etudes et valorisations archéologiques (Limoges), 1 vol, SRA Bretagne, 2019.

## Bibliographie sur la céramique :

### **Cherel 2018 :**

CHEREL (A.-F.), LIERVILLE (O.), MENEZ (Y.), VILLARD-LE TIEC (A.), JEAN (S.), *et al.* Les céramiques gauloises en Bretagne. Evolution des formes et des décors entre le VI<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. In : Menez (Y.). *Céramiques gauloises d'Armorique : les dessiner, les caractériser, les dater*, Presses Universitaires de Rennes, pp.253-356

### **Cabanillas de la Torre 2015 :**

CABANILLAS DE LA TORRE (G.) : *Arts et sociétés celtiques du Second âge du Fer en Europe occidentale: La céramique à décor estampé*, thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

## Bibliographie sur les meules :

### **Lepareux-Couturier 2017 :**

LEPAREUX-COUTURIER (S.), ROBIN (B.) : Evolution des meules rotatives de l'Age du Fer au moyen-Age : exploitation de la base de données du PCR Meule. In : *Les meules du Néolithique à l'époque médiévale : technique, culture, diffusion*, Actes du 2<sup>ème</sup> colloque du groupe Meule, Reims, du 15 au 17 mai 2014, Revue Archéologique de l'Est, 43<sup>è</sup> supplément, p. 317-335.

# **III. Inventaires techniques**



## Inventaire des faits (D 135 238)

TR	Fait	Type	Comblement	Mobilier/ Datation	Niveau d'apparition	Dimensions (l, L x l, diam)	Prof.	Sondage
2	2-2	TP	Limon peu argileux brun mêlé de nombreuses plaquettes de schiste	-	0,50	0,54	0,20	manuel
	2-3	TP en bord de tranchée	Limon brun	-	0,50	0,90	-	-
	2-4	TP en bord de tranchée	Limon brun	-	0,50	0,90	-	-
	2-5	TP	Limon brun	-	0,50	0,65	-	-
	2-6	Fossé	1: Limon brun clair meuble 2: Limon brun charbonneux, mêlé de substrat, rares TC	3 tessons/ Protohistoire-Age du fer	0,50	1,80	0,70	mécanique
	2-7	Fossé	Limon brun, argileux mêlé de cailloux de schiste	-	0,60	0,60	0,22	manuel
	2-8	Fossé	Limon brun	-	0,60	Au moins 1 mètre de large	-	-
	2-9	Angle de fossé	Limon brun	-	0,55	Au moins 1 mètre de large	-	-
	2-10	Fossé	1 : Limon argileux brun clair mêlé de plaquettes et cailloux de schiste 2 : Limon brun charbonneux avec quelques cailloux de cailloux de schiste 3 : Limon brun clair à ocre mêlé de cailloux de schiste	-	0,50	2,00	0,70	mécanique

# Inventaire du mobilier (D 135 238)

## Le mobilier céramique

Tranchée	Fait	Pfdeur	Catégorie	Description	Nombre de fragments (éléments dans le sac)	Poids (gr.)	Période (ref pactols)	Datation proposée par spé.
2	2.2	-	Céramique	tesson	1	4	Protohistoire	Protohistoire
	2.6	surf	Céramique	tesson	1	18	Âge du Fer	Âge du Fer
	2.6	-25	Céramique	vase tronconique	2	60	Protohistoire	Âge du Bronze/âge du Fer

Tranchée	Fait	Pfdeur	Catégorie	Description	Nombre de fragments (éléments dans le sac)	Poids (gr.)	Période (ref pactols)	Datation proposée par spé.
2	2.2	-	Terre Cuite	fragments	7	43	-	-

## Inventaire photos (général)

Objet	Numéro inv	Numéro photo
Vue générale, emprise depuis la route	1	1000676
F 2.2, après fouille	2	1000670
F 2.2, coupe	3	1000672
F 2.6 et F 2.10, plan	4	1000575
F 2.6, coupe	5	1000577
F 2.6, coupe	6	1000579
F 2.10, coupe	7	1000582
F 2.7, vue générale et coupe	8	1000586
F 2.7, coupe	9	1000584
Tranchée 3, vue générale	10	1000602
F 3.2, F 3.3 et F 3.14	11	1000620
F 3.2, coupe	12	1000619
F 3.2 et F 3.14 en plan après le sondage	13	1000660
F 3.2 et F 3.14 en plan après le sondage	14	1000662
F 3.2 et F 3.14 en plan après le sondage	15	1000665
F 3.14, coupe sud	16	1000667
F 3.7, coupe	17	1000633
F 3.8, coupe	18	1000623
F 3.9 et F 3.10, plan	19	1000630
F 3.9, coupe	20	1000625
F 3.10, plan	21	1000629
F 3.10, coupe sud	22	1000635
F 3.10, coupe nord	23	1000637
F 3.11, coupe nord	24	1000639
F 3.11, coupe nord	25	1000641
F 3.11, coupe sud	26	1000643
F 3.12, plan après fouille	27	1000657
F 3.12, coupe	28	1000659
F 3.13, plan après fouille	29	1000654
F 3.13, coupe	30	1000655
F 3.14, coupe sud	31	1000668
F 4.1 en plan	32	1000592
F 4.1 en plan	33	1000594
F 4.1 en plan	34	1000596
F 4.1, niveau charbonneux et Terre cuite	35	1000606
F 4.1 coupe sud	36	1000607
F 4.1 coupe sud	37	1000609
F 4.1, coupe nord	38	1000612
F 4.1, meule rotative	39	1000682
F 4.1, meule rotative	40	1000683
F 4.1, meule rotative	41	1000686
F 4.2, F 4.3, F 4.4, F 4.8 et F 4.9	42	1000601
F 4.2, plan après fouille	43	1000651
F 4.3, coupe	44	1000599
F 4.6 et 4.7, après le sondage	45	1000649
F 4.6, coupe nord	46	1000589
F 4.7 en plan	47	1000590
F 4.6 et 4.7, coupe sud	48	1000646
F 4.6 et 4.7, coupe sud	49	1000647

## Table des illustrations

- 4 **Illustration de couverture** : Vue aérienne des terrains prescrits. © Crédit photo : Bizien-Jaglin, 2010
- 29 **Fig. 1** : Implantation du diagnostic sur fond de photo aérienne réalisée lors d'une campagne de prospection archéologique menée par Mme Bizien-Jaglin en 2010. Un enclos se développe sur les terrains diagnostiqués.. © Claire Baillieu / Inrap ; Crédit photo : Bizien-Jaglin
- 30 **Fig. 2** : Localisation du diagnostic sur photo aérienne avec mention des courbes de niveau. © Claire Baillieu / Inrap ; GéoBretagne
- 31 **Fig. 3** : Carte géologique de Trémuson. © Claire Baillieu / Inrap ; BRGM
- 32 **Fig. 4** : Carte des sites archéologiques de Trémuson d'après la carte archéologique du SRA de Bretagne. © Claire Baillieu / Inrap
- 34 **Fig. 5** : L'emprise du diagnostic traversée par une ligne de moyenne tension. © Claire Baillieu / Inrap
- 35 **Fig. 6** : Plan général du diagnostic avec l'implantation des tranchées et des vestiges sur fond de plan cadastral moderne au 1/400.  
© Claire Baillieu / Inrap
- 37 **Fig. 7** : Localisation du fossé d'enclos gaulois repéré dans les tranchées 3 et 4. © Claire Baillieu / Inrap
- 38 **Fig. 8** : Vue de l'angle sud-ouest du fossé d'enclos gaulois dans la tranchée 4. © Claire Baillieu / Inrap
- 38 **Fig. 9** : Vue du fossé 4.7 en bordure de tranchée 4. © Claire Baillieu / Inrap
- 39 **Fig. 10** : A : Relevé de la coupe sud du fossé 4.1. © Claire Baillieu / Inrap B : Relevé de la coupe sud du fossé 4.1 © Claire Baillieu / Inrap
- 40 **Fig. 11** : Tesson daté de la Tène moyenne et découvert dans le fossé d'enclos gaulois. © Théophile Nicolas / Inrap
- 41 **Fig. 12** : Localisation et coupes des fossés 2.6, 2.10, 3.2, 3.11, 3.14, et 4.6. © Claire Baillieu / Inrap
- 42 **Fig. 13** : Vue de la coupe du fossé 3.2. © Claire Baillieu / Inrap
- 42 **Fig. 14** : Vue de la coupe du fossé 2.6. © Claire Baillieu / Inrap
- 43 **Fig. 15** : Vue réalisée en fin de sondage au niveau du fossé 3.2. On ne distingue plus que la trace des deux fossés avec l'interruption du fossé du fossé 3.14 au contact du fossé 3.2. © Claire Baillieu / Inrap
- 44 **Fig. 16** : Vue des coupes des fossés 2.10 (A) et 3.11 (B). © Claire Baillieu / Inrap
- 45 **Fig. 17** : Vue de la coupe du fossé 4.6 au niveau du fossé 4.7. © Claire Baillieu / Inrap
- 46 **Fig. 18** : Localisation des structures et coupes des fossés 2.7, 3.9, 3.10 et 4.3. © Claire Baillieu / Inrap
- 48 **Fig. 19** : Coupes et plans des trous de poteau et fosse fouillés. © Claire Baillieu / Inrap
- 51 **Fig. 20** : Dessin des céramiques. © Théophile Nicolas / Inrap
- 52 **Fig. 21** : Fragment de meule va-et-vient, vue en plan et coupes longitudinale et transversale (a);  
Macro photo du granite sur différentes parties de la meule (b). © Vérane Brisotto / Inrap
- 53 **Fig. 22** : Meule rotative découverte dans le fossé 4.1. © Vérane Brisotto / Inrap



#### Chronologie

La Tène (second Âge du  
Fer)

#### Sujets et thèmes

Fosse, Trou de poteau,  
Fossé d'enclos

#### Mobilier

Céramique

### Bretagne, Côtes d'Armor, Trémuson, La Ville Hamonet (parcelles B.2674, 2678), Diagnostic archéologique

Le diagnostic de Trémuson (Côtes d'Armor) a été réalisé du 5 au 8 octobre 2020 sur des parcelles situées dans le hameau de la Ville Hamonet à environ 900 m au nord-est du bourg. Il a été mené conjointement avec un autre diagnostic dont l'emprise est attenante à celui présenté dans le présent rapport.

Bien que de petite superficie (2 677 m<sup>2</sup>), les deux diagnostics de Trémuson, ont permis de préciser ce que l'archéologie aérienne avait montré. L'opération de diagnostic a effectivement permis de mettre au jour la partie sud-ouest de l'enclos quadrangulaire vu en prospection aérienne au lieu-dit de la Ville Hamonet. Le mobilier découvert lors d'un sondage du fossé d'enclos permet de le dater du second âge du Fer, et plus précisément de la Tène moyenne. En plus de ce fossé, d'autres structures, toutes datées de la protohistoire récente lorsqu'elles ont livré du mobilier, ont été mises au jour.

L'organisation de ces structures, essentiellement des fossés, laissent penser qu'il existe plusieurs phases d'occupation du site et que l'occupation humaine ici, ne se résume pas à cet enclos gaulois puisque certains fossés ont été interprétés comme antérieurs au fossé d'enclos alors que d'autres paraissent postérieurs. Il reste difficile et surtout hasardeux au niveau de ce diagnostic d'avancer plus d'hypothèses dans la mesure où le nombre important de fossés sur une petite surface nuit à une lecture cohérente de l'organisation des ensembles. Toutefois il paraît incontestable qu'une occupation humaine complexe et durable se soit développée dans ce secteur de Trémuson durant la période de la Tène.

Ces deux diagnostics confirment donc que Trémuson est un secteur riche concernant la période protohistorique que l'on peut peut-être expliquer par la présence sur la commune de loess fertiles, favorables à l'implantation humaine et de mines de plomb argentifère, favorable à l'artisanat, peut-être au commerce.

#### Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35 577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

grand-ouest@inrap.fr

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)